

## TABLE DES MATIERES

### Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 avril 2026

1.	Appel.....	2276
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	2276
3.	Approbation du PV du 5 février 2026.....	2277
4.	Démissions.....	2277
5.	Assermentations.....	2277
6.	Élection.....	2278
7.	Communications du Président.....	2279
8.	Communications et réponses de la Municipalité.....	2279
9.	Procès-verbal de la séance Interpartis du 4 mars 2026.....	2279
10.	PO18.02REP Rapport sur la motion du 7 juin 2018, traitée comme un postulat, de Monsieur le Conseiller communal Julien Wicki intitulée « Mieux écouter nos jeunes en devenant une Commune amie des enfants » .....	2286
11.	Préavis n° PR26.03PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 5'965'000.- pour la rénovation de la toiture et de l'installation photovoltaïque, le remplacement de l'éclairage et de la sonorisation de la salle omnisports des Isles, ainsi que l'installation d'une halle de gym provisoire Rapportrice : Mme Pascale FISCHER.....	2287
12.	Préavis n° PR25.33PR concernant une demande d'autorisation d'échange conditionnel d'une surface de 590'493 m <sup>2</sup> à détacher de la parcelle n°864 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, propriété de la Commune d'Yverdon-les-Bains, contre la parcelle n°6497 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, propriété de la société Agrifreynergie SA, comportant une soulte de CHF 2'394'500.- en faveur de la Commune d'Yverdon-les-Bains, et une promesse de donation en faveur de la Commune d'Yverdon-les-Bains de droits à bâtir liés au futur plan d'affectation « Roseyres » et portant sur la parcelle n°3039 d'Yverdon-les-Bains, propriété d'Agrifreynergie SA afin de permettre la relocalisation de l'exploitation agricole d'Agrifreynergie SA sur le territoire communal Rapporteur : M. Xavier FISCHER, Président de la Commission des affaires immobilières.....	2289
13.	Préavis n° PR26.01PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 400'000.- correspondant à la part de 49,515 % du financement incombant à la Commune d'Yverdon-les-Bains pour la réalisation partielle de l'équipement de l'étape 5 du Parc scientifique et technologique d'Y-Parc, soit la réalisation du carrefour Sciences – Innovation et ses aménagements connexes, ainsi que la réalisation d'une station transformatrice, l'adoption, en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), du projet routier y relatif, la décadastration partielle des parcelles 3016 et 6443 et le transfert au domaine public, ainsi que la constitution d'une servitude publique de passage à pied et véhicules non motorisés Rapporteur : M. Mathias ORTEGA.....	2299
14.	Préavis n° PR26.02PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- pour l'aménagement d'une place publique au Parc scientifique et technologique (PST) Rapporteur : M. Jean-Marc CUANILLON.....	2300
15.	Interpellations, simples questions et vœux .....	2307
15.1	Une question de M. le Conseiller Kassim PALANY (Un véritable nœud de la circulation).....	2308
15.2	Une question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Point de situation de l'étude pour un parc pour chiens à Yverdon-les-Bains) .....	2309
15.3	Une question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Impact de la BIO diversité = danger pour les chiens ainsi qu'une détérioration de l'image visuelle de la ville).....	2309

15.4	Une question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Est-ce légal que des membres de ce conseil, étant proches des candidats, puissent faire le dépouillement ?).....	2311
------	--	------

---

Les procès-verbaux sont disponibles sur  
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 2 avril 2026

**Présidence**

Monsieur Laurent VUITHIER, Président

**Ouverture**

Madame la Vice-syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,  
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,  
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

---

**1. APPEL**

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

**Membres excusé·e·s :**

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Giuseppe ALFONZO, Morgane BALET, Taulant BRUTI, Apolline CARRARD, Kevin DELAY, Gilles DE MONTMOLLIN, Josie EHRBAR, Jacques LEVAILLANT, Martin LOOS, Laurent ROQUIER, Safia RUSSELL, Olivier SIMON-VERMOT, Laurent THIÉMARD.

**Membres absent·e·s :**

Mme la Conseillère Tania MARMILLOD et M. le Conseiller Alain JOTTERAND

Membres présent·e·s	<b>85</b>
Membres excusé·e·s	<b>13</b>
Membres absent·e·s	<b>2</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET et M. Christian WEILER.

**Mme la Conseillère Françoise PANASCI :**

Excusez-moi, c'est une erreur de manipulation.

---

**2. APPROBATION DE  
L'ORDRE DU JOUR**

Au point 15 de notre ordre du jour, nous entendrons les interpellations et simples questions suivantes :

15.1 Question de M. le Conseiller Kassim PALANY (Un véritable nœud de la circulation)

15.2 Question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Point de situation de l'étude pour un parc pour chiens à Yverdon-les-Bains)

15.3 Question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Impact de la BIO diversité = danger pour les chiens ainsi qu'une détérioration de l'image visuelle de la ville)

15.4 Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Est-ce légal que des membres de ce conseil, étant proches des candidats, puissent faire le dépouillement ?)

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

**M. le Conseiller Mergim DIBRANI :**

On ne vous a pas entendu dire le titre de ma question.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Je viens de donner le titre, M. le Conseiller : « Est-ce légal que des membres de ce Conseil, étant proches des candidats, puissent faire le dépouillement ? » C'est le titre que vous nous avez envoyé.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV  
DU 5 FÉVRIER 2026**

Tel que présenté, le procès-verbal du **5 février 2026** n'appelle aucune remarque.

**Vote**

Il est approuvé à la quasi-unanimité et 1 abstention. Avec nos chaleureux remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

**4. DÉMISSIONS**

Je ne lirai pas les courriers de démission, toutefois, si vous le souhaitez, vous pourrez les consulter auprès de notre secrétariat.

En date du 23 mars 2026, le Secrétariat du Conseil communal a reçu la démission de Mme la Conseillère Malory FAGONE, avec effet au 31 mars 2026.

Mme la Conseillère Malory FAGONE a siégé au sein de ce Conseil pour le groupe Vert·e·s et solidaires du 18 juin 2020 au 31 mars 2026.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme la Conseillère Malory FAGONE pour son engagement au sein de notre Conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 23 mars 2026, le Secrétariat du Conseil communal a reçu la démission du Bureau du Conseil communal de Mme la Conseillère Rachel RYTZ, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2026.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme la Conseillère Rachel RYTZ, qui était 1<sup>ère</sup> Vice-présidente de ce Conseil, pour son engagement au sein du Bureau du Conseil communal.

**5. ASSERMENTATIONS**

La démission de Mme Malory FAGONE laisse le Conseil communal avec un siège vacant pour le groupe Vert·e·s et solidaires.

Mme Bérénice GOGUELET, 1<sup>ère</sup> des Viennent-ensuite de la liste complémentaire du groupe Vert·e·s et solidaires, née en 1980 et domiciliée à Yverdon-les-Bains – dont l'adresse complète est connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Malory FAGONE.

Je prie Mme Bérénice GOGUELET, de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Mme Bérénice GOGUELET, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Laurent VUITHIER.

**Mme Bérénice GOGUELET :** « Je le promets »

Mme Bérénice GOGUELET, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de notre scrutatrice, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

## 6. ÉLECTION

La démission de la Conseillère Rachel RYTZ du Bureau du Conseil communal laisse la fonction de la 1<sup>ère</sup> vice-présidence vacante du groupe Vert·e·s et solidaires.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

### **Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :**

Au nom du groupe Vert·e·s et solidaires, j'ai l'immense privilège de vous proposer pour ce rôle M. Mathias ORTEGA. Mathias a commencé son engagement yverdonnois il y a plus de 10 ans au Conseil des Jeunes, puis en créant avec d'autres le festival AlternatYv. Il a ensuite été élu au Conseil communal en 2021. Entre ses expériences et son travail dans le domaine de la participation politique des jeunes, l'accessibilité et la facilitation du débat démocratique font partie inhérente de sa sensibilité. Depuis le festival AlternatYv, j'ai pu voir sa rigueur, son efficacité, son application intelligente et non dogmatique des règles, mais aussi son humour. C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que je vous propose M. Mathias ORTEGA pour le rôle de Vice-président. Merci.

### **M. le Président Laurent VUITHIER :**

Selon l'article 14 de notre règlement et l'article 11 de la LC :

<sup>1</sup> Le/la président(e), les vice-président(e)s, sont nommé(e)s au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

<sup>2</sup> Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Comme il n'y a qu'une candidature pour le poste, je vous propose une élection tacite.

**Vote**

L'élection tacite est acceptée à la quasi-unanimité et 1 abstention.

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre élection à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence de ce Conseil et vous passe la parole si vous désirez dire quelques mots. Ce n'est pas le cas.

---

**7. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

*Pause*

Étant donné les points inscrits à l'ordre du jour, nos échanges pourraient se prolonger et, pour garantir le confort de toutes et tous, une pause sera aménagée en soirée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Décès*

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de Mme Camillette KASSER-MARIAUX grand-maman de Monsieur le Conseiller Gaspard GENTON.

Monsieur le Conseiller, Chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

---

**8. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

Nous avons reçu une nouvelle communication CO26.02

Nous en prendrons acte lors de la prochaine séance du Conseil communal le 4 juin 2026 afin de laisser aux Conseillères et Conseillers le temps d'en prendre connaissance.

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Non, nous n'avons pas d'autres communications à vous parvenir ce soir. Merci.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 9.

---

**9. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE INTERPARTIS DU 4 MARS 2026**

Concernant la fixation du nombre de membres des Commissions de surveillance thématiques et ad hoc du Conseil communal pour la fin de la législature 2021-2026 suite à la création du Groupe Les Indépendants.

Je rappelle que conformément à l'article 41 du règlement du Conseil communal, doit être formellement votée la proposition présentée lors de la séance interpartis du 4 mars 2026, soit sur :

- la réorganisation des commissions ad hoc
- la réorganisation des Commissions permanentes
- le tournus des Présidences des commissions ad hoc

*Discussion s/réorganisation des*

J'ouvre tout d'abord la discussion sur la réorganisation des commissions ad hoc, soit l'augmentation à 9 membres.

<i>commissions ad hoc</i>	La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	L'augmentation à 9 membres des commissions ad hoc est acceptée à la quasi-unanimité et 1 abstention.
<i>Discussion s/ la réorganisation des Commissions permanentes</i>	J'ouvre maintenant la discussion sur la réorganisation des Commissions permanentes, à l'exception des Commissions de surveillance, la Commission des finances et la Commission de gestion.  La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	La réorganisation des Commissions permanentes est acceptée à une évidente majorité, quelques avis contraire et 1 abstention.
<i>Discussion s/tournus des Présidences des commissions ad hoc</i>	Et pour terminer, j'ouvre la discussion sur le tournus des présidences des commissions ad hoc, à savoir : PS, PLR, Vert·e·s et solidaires, UDC, PS, PLR, Vert·e·s et solidaires, Parti Vert'libéral / PS, PLR, Vert·e·s et solidaires et ajout à la suite du groupe Les Indépendants.  La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	Le tournus des présidences des commissions ad hoc en ajoutant le groupe Les Indépendants est accepté à une évidente majorité et 3 abstentions.
<i>Discussion s/ensemble du Procès-verbal</i>	Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du procès-verbal de la séance interpartis du 4 mars 2026 .  <b><u>Mme la Conseillère Pascale FISCHER :</u></b>  J'aurais juste voulu avoir une petite information complémentaire. Comment va se passer la pondération des voix lorsqu'il y a des avis différents au sein des commissions ? Est-ce que ça a été analysé ou pas du tout ? Merci.  <b><u>M. le Président Laurent VUITHIER :</u></b>  Cela a été discuté dans le cadre de cette séance interpartis. Il me semblait que c'était dans le procès-verbal, mais pour rappel, comme ça, tout le monde sera au courant. L'idée est de donner un pourcentage de voix à chaque groupe en fonction du nombre de sièges qu'ils représentent au sein de ce Conseil. Ce qui permet d'avoir une équité pour tous les groupes et de garder la majorité des deux groupes de gauche, qui actuellement ont plus de 50 sièges dans ce Conseil. J'espère que j'ai répondu à votre question.  La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	Le procès-verbal Interpartis du 4 mars 2026 est accepté à une évidente majorité, quelques abstentions et 1 avis contraire.
<i>Nomination d'un-e membre et d'un-e membre suppléant-e de la Commission des affaires immobilières</i>	Suite à la nouvelle fixation du nombre de membres de la Commission des affaires immobilière, la Commission se retrouve avec un poste de membre et de membre suppléant-e à repourvoir.  J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.  <b><u>M. le Conseiller Roland VILLARD :</u></b>

Je propose comme membre M. Ruben RAMCHURN et comme suppléant M. Daniel COCHAND.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. Ruben RAMCHURN est nommé membre et M. Daniel COCHAND est nommé membre suppléant à la Commission des affaires immobilières.

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour cette nomination.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Nous procédons maintenant à la nomination du membre et du membre suppléant-e à la Commission des pétitions.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Je propose M. Daniel COCHAND comme membre et moi-même comme suppléant.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. Daniel COCHAND est nommé membre et M. Roland VILLARD est nommé membre suppléant à la Commission des pétitions.

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour cette nomination.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Nous procédons à nomination du membre et du membre suppléant-e à la Commission de recours.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Je propose Mme Raluca VILLARD comme membre et M. Ruben RAMCHURN comme suppléant.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a deux candidat-e-s pour deux postes à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, Mme Raluca VILLARD est

*Nomination d'un-e  
membre et d'un-e  
membre suppléant-e de  
la Commission des  
pétitions*

*Nomination d'un-e  
membre et d'un-e  
membre suppléant-e de  
la Commission de  
recours*

*Nomination d'un-e  
membre et d'un-e  
membre suppléant-e de  
la Commission de  
sécurité*

nommée membre et M. Ruben RAMCHURN est nommé membre suppléant à la Commission de recours.

Madame la Conseillère et M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Et, pour terminer, nous procédons encore à la nomination du membre et du membre suppléant-e à la Commission de sécurité.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Je présente comme membre M. Ruben RAMCHURN et comme suppléant moi-même.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Bon, écoutez, je crois qu'il ne faut pas se voiler la face. On a quand même affaire à un Conseiller qui a des affaires pénales derrière lui. Pour moi, c'est un vrai problème qu'on nomme quelqu'un comme ça à la Commission de sécurité. Je vous laisse en décider, mais personnellement, je pense que c'est une mauvaise idée.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Oui, je répondrai à cette assistance, au public et puis à mon préopinant, M. BALET. Effectivement, j'ai quelques affaires pénales. Je ne suis pas condamné au pénal, donc je suis toujours présumé innocent. Le Parti Socialiste en sait quelque chose, puisque pratiquement toutes mes affaires sont des plaintes du Parti Socialiste. La dernière étant une plainte de la Présidente du Parti Socialiste, juste après que j'annonce ma candidature à la complémentaire. Et donc, j'assume parfaitement ces plaintes et je me réjouis du jour où je pourrai me défendre de la vraie nature de ces plaintes face aux juges. Et puis finalement, si c'est à ça et s'il suffit de déposer des plaintes contre des gens pour les neutraliser politiquement, il ne faudrait pas vous réjouir tellement vite que ça, parce que ça pourrait arriver à tout le monde à ce jeu-là ; mais je n'ai pas envie d'occuper la justice bêtement.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

On ne va pas faire des menaces, M. le Conseiller, s'il vous plaît.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Bien sûr. Donc voilà, c'est de la gaminerie, je pense, ce que nous fait là M. BALET.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Je m'inscris en faux dans ce qui a été dit. Je rappellerai à M. RAMCHURN que ce serait bien quand même de respecter les usages de ce Conseil. Je sais qu'il arrive en retard, qu'il part avant la fin, qu'il n'a aucun respect pour à peu près tous les membres, mais quand vous prenez la parole, ce serait bien de dire « M. le Président », comme on le fait tous !

Et puis, ce que je dirais aussi, c'est qu'il ne s'agit pas de gaminerie. La Commission de sécurité traite des affaires extrêmement sensibles. Je pense que les membres qui participent à cette Commission doivent être au-dessus de tout soupçon. Alors voilà, peut-être qu'il n'est pas encore condamné, mais n'empêche qu'il y a des affaires qui... Et puis, quand il dit que ça ne concerne que le Parti Socialiste, l'affaire Y-Parc, je ne crois pas que c'est des gens du Parti Socialiste.

Bref, il y a encore des affaires qui sont en cours. Et pour moi, c'est quand même un peu sensible. Et puis, par ailleurs, je ne vous cache pas, M. RAMCHURN, que nous en avons parlé lors de la

dernière Commission de sécurité et que nous nous sommes interrogés sur quelle serait notre posture si toutefois votre groupe devait proposer cette candidature. Elle nous pose un problème, je vous le dis. Elle nous pose un problème et je demande à votre groupe politique fraîchement constitué de reconsidérer cette demande, parce que pour moi, elle est complètement incongrue.

Autant pour les autres commissions, on peut fermer les yeux, mais là, je trouve que c'est un vrai problème. Je tiens à le dire et puis après, si vous considérez que c'est des gamineries, ok, faites-le. Moi, je pense que ce n'est pas une bonne idée et je le dis en assumant mes responsabilités, ce que j'ai toujours fait, et puis vous pourrez peut-être déposer une plainte contre moi, par exemple. Ça vous changerait.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Écoutez, je pense qu'il y a des secrets dans les débats de commission. Alors, j'imagine que s'il y a une Présidente à cette Commission, qui est Mme Anne-Louise GILLIÉRON, je m'étonne que ce ne soit pas elle qui prenne la parole si c'était le cas, et que M. BALET se permette de parler des débats internes de cette Commission devant tout le monde, ça laisse déjà une drôle d'idée sur l'ambiance qui doit y régner. Mais je me réjouis d'aller constater ça de l'intérieur.

D'autre part, si ces gens sont aussi opposés à ce que j'y rentre, je pense que c'est la meilleure raison que j'y aille, parce que peut-être voilà, qu'est-ce qu'on nous cache ? En tout cas, beaucoup de gens se demandent comment on a laissé proliférer la crise du crack à Yverdon alors que j'ai tiré la sonnette d'alarme depuis 2023, qu'on a préféré poser des plaintes contre moi, d'ailleurs voilà pourquoi j'ai des plaintes pénales...

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Ce n'est pas l'objet de ce débat, M. le Conseiller.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je ne vais pas poser des plaintes pour autant pour ces propos, mais maintenant, je ne sais pas ce qu'on tient encore sur des histoires de l'affaire Y-Parc, c'est-à-dire la tentative d'assassinat contre mon ex-compagne. Et là-dessus, M. BALET émet la théorie comme quoi je serais impliqué là-dedans. Alors ça, oui, il y a matière à plainte. Il y aurait matière à plainte. Mais on verra. Je vais réfléchir. J'ai d'autres choses à faire qu'occuper la justice, qui a d'autres problèmes. Et puis, peut-être que dans quelques jours, il s'excusera. On verra. Sur ce, je vous rends la parole.

**Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER :**

J'entends des choses assez graves ce soir concernant la Commission de sécurité. Alors je pense que Mme Anne-Louise GILLIÉRON a demandé la parole, qui est la Présidente de la Commission de sécurité. Donc, elle s'exprimera après.

Je prends la parole parce que je suis la Vice-présidente de la Commission de sécurité et c'est moi qui ai géré la dernière séance, elle était absente. Donc, je sais de quoi je parle. Nous avons justement évoqué lors de cette Commission, avec aussi les chefs de service et la Municipalité, la potentielle nomination de M. RAMCHURN à cette Commission, qui nous pose un véritable problème. Je pense qu'à un moment donné, nous, on peut émettre un avis. Après, il y a peut-être une façon légale d'aller un peu plus loin avec ça. Donc voilà, il peut dire ce qu'il veut. Maintenant, nous, on est absolument contre sa nomination à la Commission de sécurité. Et puis, volontiers, si vous pouvez nommer quelqu'un d'autre, je pense que ça serait réglé. Et puis surtout, là, pour trois mois, je pense que c'est un petit peu ridicule d'avoir cette discussion ce soir. Merci.

**Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON :**

Je voulais juste dire que je n'étais pas présente ce mardi passé à cette Commission de sécurité. Par contre, je suis toute surprise de cette discussion ce soir, mais il est vrai que pour la sérénité de notre travail au sein de la Commission, avec le chef de service, le commandant, le Municipal en

charge du service, ça va être très compliqué si M. Ruben RAMCHURN siège. Et j'appuie, je demande au groupe de nous faire une autre proposition.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Moi, je trouve ce qui est ridicule, c'est d'avoir ces discussions ici, au Conseil communal. M. RAMCHURN, comme il était dit, n'a aucune condamnation sur lui. Alors, il y a des affaires en cours, oui. Donc, oui ça peut peut-être poser un problème pour certains, mais en fait, ça ne pose pas de problème, en tout cas pour nous, en tant que groupe. Et puis, moi j'y vois une certaine forme d'acharnement contre nous et contre M. RAMCHURN. On l'a vu, il y a déjà eu un acharnement pour nous faire aller dans les commissions et maintenant on veut refuser le droit à M. RAMCHURN d'aller dans une commission. Donc non, en tout cas moi je maintiens la candidature qui m'a été donnée de M. RAMCHURN. S'il veut se retirer, libre à lui. Mais on reste avec la proposition de présenter M. Ruben RAMCHURN. Merci.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

J'en appelle à la cohérence de chacun et j'apprends avec consternation que Mme HOFER est Vice-présidente de cette Commission, sachant qu'elle a une plainte pénale sur le dos, une plainte pour calomnie, qui n'a pas été classée, et donc elle devrait démissionner d'elle-même et sortir de cette Commission d'elle-même. Je ne comprends pas, du coup, ce qu'elle nous fait comme cinéma ici, vu que c'est effectivement elle qui m'avait accusé d'avoir de faux diplômes pendant ma campagne, ce qui était complètement faux et de nombreux propos calomnieux. C'est d'ailleurs une spécialiste en calomnie. C'est la première commère de la Ville d'Yverdon.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER, je vous passe la parole et après on passera au vote pour savoir si vous refusez ou non cette élection tacite.

**Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER :**

Je pense que mon intervention vient à point nommé. Ce n'était pas du tout pour parler de ça. Je pense que concernant ma plainte, je l'attends toujours, M. le Conseiller. Maintenant, on n'est pas là pour parler de ça. Quand j'entends M. Roland VILLARD dire qu'on a eu beaucoup de peine à les mettre dans les commissions, ce qui est faux, la séance a duré 40 minutes, la preuve qu'on a mis tous du nôtre pour les intégrer dans les commissions, sinon ça aurait duré cinq plombes. Donc, maintenant, j'aimerais qu'on arrête ces gamineries et qu'on passe maintenant à cette élection, au vote, et qu'on arrête ces acharnements contre les uns et contre les autres. Je déteste ça dans ce Conseil communal.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

On va passer au vote maintenant.

**Vote**

L'élection tacite est refusée par 62 non, 6 oui et 16 abstentions.

Nous allons donc distribuer les bulletins de vote par nos huissiers. Je vous prie de prendre le bulletin et de noter un nom sur ces bulletins qu'on vous distribuera et ensuite on fera le décompte de ces bulletins.

Il faudra donc que vous notiez deux noms sur le bulletin, un nom pour le membre et un nom pour le suppléant, s'il vous plaît.

Je vous rappelle que tout le monde reste à sa place pendant le vote. Vous devez noter deux noms sur les bulletins, un nom pour le membre et un nom pour le membre suppléant, s'il vous plaît.

M. le Conseiller RAMCHURN, vous pouvez rester à votre place, s'il vous plaît. Il existe des groupes WhatsApp s'il le faut. Vous pouvez faire un groupe WhatsApp si jamais les autres groupes font

pareil.

Nous avons donc distribué 85 bulletins. Il y a 85 bulletins qui sont revenus. La majorité absolue est à 43 voix. Est élu au premier tour comme membre de la Commission de sécurité, M. le Conseiller Jean-François CAND, avec 53 voix.

Et, comme membre suppléant, nous n'avons pas atteint la majorité absolue. La première personne était Mme Raluca VILLARD, avec 35 voix. Donc, nous repartons pour un deuxième tour, à la majorité relative, pour la suppléance de la Commission de sécurité.

**M. le Conseiller Jean-François CAND :**

Je ne sais pas si je dois vous remercier, donc je ne vous remercierai pas. Je n'accepte pas cette élection dictée par le Parti Socialiste que j'avais justement choisi de quitter à l'époque. Donc, je refuse cette élection.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Je prends note de la réaction de mon collègue, qui est tout à fait légitime. Je trouve ce Conseil incohérent. On a une Vice-présidente qui est sous le coup d'une procédure aussi de la Commission de sécurité. Et en fait, on fait un procès d'intention à M. RAMCHURN pour rentrer dans une Commission pour les trois mois qui restent. Donc, moi, je vois ça plus comme un acharnement politique contre le groupe des Indépendants et contre la personne de M. RAMCHURN. Mais bon, pour accélérer les choses, si c'est encore possible, je vais présenter Mme Raluca VILLARD comme membre et moi-même comme suppléant. Je trouve le procédé inadmissible. Je trouve ce qui s'est passé ce soir inadmissible.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Nous avons suivi le règlement M. le Conseiller, donc voilà.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Comme vous dites, nous avons suivi le règlement, mais le règlement, parfois, peut mener à des choses qui peuvent être aberrantes. On peut l'exploiter avec beaucoup de mauvaise foi. Finalement, nous avons un Parti Socialiste qui a comme dénomination deux sièges et qui voudrait dicter, en plus, les autres sièges que sa dénomination. C'est un peu comme quand, bien sûr, on suivait le règlement...

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Le vote est à bulletin secret. On ne sait pas qui a voté quoi, M. le Conseiller. Ce sont des hypothèses qui ne tiennent pas la route.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Qui a contesté et a mis toute son énergie, c'est venu uniquement du Parti Socialiste, de deux personnes du Parti Socialiste qui en plus ont des griefs personnels.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Ainsi que la Présidente de la Commission de sécurité, M. le Conseiller, s'il vous plaît.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Et donc voilà, on en vient avec des histoires comme ça. C'est comme une de ces deux personnes aussi qui a fait annuler finalement une baisse d'impôt récemment, alors qu'elle était votée démocratiquement.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Ce n'est pas la question, M. le Conseiller. M. le Conseiller, je vous retire la parole. M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH, vous aviez quelque chose à rajouter ou sinon on va passer à l'élection qui suit.

**M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH :**

Non, non, c'est tout. Bon, je me suis trompé de bouton. Merci.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Merci M. le Conseiller. Donc M. le Conseiller Roland VILLARD nous a proposé deux autres personnes.

Je vous propose donc une élection tacite, puisque nous avons deux candidats, Mme Raluca VILLARD comme membre et M. Roland VILLARD comme membre suppléant.

Conformément à l'article 11 de la LC. Est-ce que vous avez une objection à cette manière de procéder par une élection tacite ? Ce n'est pas le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, Mme Raluca VILLARD est nommée membre et M. Roland VILLARD est nommé membre suppléant de la Commission de sécurité. Mme la Conseillère, M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

**10. PO18.02REP**

**RAPPORT SUR LA MOTION DU 7 JUIN 2018, TRAITÉE COMME UN POSTULAT, DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL JULIEN WICKI INTITULÉE « MIEUX ÉCOUTER NOS JEUNES EN DEVENANT UNE COMMUNE AMIE DES ENFANTS »**

*Discussion s/nomination  
d'une commission*

J'ouvre la discussion sur le rapport PO18.02REP de la Municipalité, respectivement sur la nomination d'une commission pour préavis de la prise d'acte de ce rapport.

**M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH :**

Le groupe socialiste et POP remercie la Municipalité pour la réponse très détaillée et tient à saluer l'ensemble du travail accompli. Le travail effectué par le JECOS est convaincant et représente une véritable plus-value pour la politique de l'enfance menée par la Ville. Les différentes mesures proposées pour mieux soutenir les enfants, les jeunes et les parents sont concrètes et susceptibles d'être mises en œuvre rapidement.

Nous souhaitons également souligner l'importance de la participation des jeunes à ce projet et remercier la Municipalité de les avoir associés, afin de répondre au plus près aux besoins de leurs pairs. Par ailleurs, l'obtention d'un label représente, selon les thématiques, un véritable atout pour une commune. Il est très bon et dès lors essentiel pour une commune comme la nôtre de poursuivre ce travail de fond sur le long terme, tout en maintenant un dialogue étroit avec les personnes concernées, afin d'en garantir des effets concrets et durables. Merci.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

Le renvoi en commission est refusé à une évidente majorité.

*Discussion s/prise d'acte*

J'ouvre donc la discussion sur la prise d'acte de cette réponse à ce postulat.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

La prise d'acte du rapport PO18.02 est acceptée à une évidente majorité, quelques avis contraires

et quelques abstentions.

**M. le Municipal Julien WICKI :**

Juste un mot, pour d'abord vous remercier pour cette confiance suite à votre vote pour cette réponse à ce postulat. C'est un postulat assez ancien, qui datait de 2018. Il a nécessité un très grand travail. Je voulais juste vous informer, d'une part, que les choses avancent bien, que l'experte de l'UNICEF est venue rendre visite à la Ville lundi passé, le 30 mars. Elle a pu nous donner un premier retour sur le plan d'action ; elle a rencontré les services. C'est ça la grande richesse de ce plan d'action, c'est que s'il est piloté effectivement par le JECOS, il implique aussi un très grand nombre de services de la Ville, avec tous le même objectif : pouvoir faire avancer une politique favorable aux enfants et aux jeunes dans notre Ville, dans différents domaines : la sécurité, le sport, l'urbanisme, et évidemment les champs d'intervention de la jeunesse et de la cohésion sociale.

On va pouvoir construire de belles choses avec ce plan d'action. On aura la réponse définitive de l'UNICEF juste après l'été et on espère pouvoir fêter l'obtention de ce label dans les mois qui viennent. Et puis après, on aura quatre ans pour mettre en œuvre ce plan d'action de la meilleure des manières possibles, en espérant, dans quatre ans, le voir renouvelé. Voilà, je vous remercie et je souhaitais juste encore remercier l'immense travail effectué par la chargée de projet, notre responsable du secteur Enfance et loisirs, qui a porté ce projet pendant maintenant déjà huit ans et qui arrive enfin à l'étape décisive de la labellisation. Je vous remercie.

**11. PRÉAVIS  
N° PR26.03PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 5'965'000.- POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE ET DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE, LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE ET DE LA SONORISATION DE LA SALLE OMNISPORTS DES ISLES, AINSI QUE L'INSTALLATION D'UNE HALLE DE GYM PROVISOIRE**

**RAPPORTRICE : MME PASCALE FISCHER**

*Composition de la  
commission (ad hoc)*

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Pascale FISCHER, Anita ROKITOWSKA, Nicolas DURUSSEL, Onurhan KÜÇÜK, Philippe PAVID, Sylvain PLAGELLAT, Olivier SIMON-VERMOT, Gian Carlo VALCESCHINI

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme FISCHER donne lecture des éléments suivants :

En préambule, avant de vous lire les conclusions du rapport, je voulais juste rapporter la petite remarque qui m'a été faite par M. le Municipal ARMADA. Il y avait une erreur que mes co-commissaires ne m'ont pas non plus signalée. Donc, il n'y aura pas une rehausse de la toiture de 1,20 m comme je l'ai mis dans le rapport. C'est une erreur. Veuillez m'en excuser.

En résumé, la commission salue la qualité du préavis présenté et est convaincue de l'urgence de l'ouverture du chantier de rénovation de la toiture de la salle omnisports des Isles. Elle regrette que le choix de la Ville de s'être portée au secours d'une entreprise locale en difficulté se soit soldé par cet échec, mais est pleinement consciente que si rien n'est entrepris pour résoudre les infiltrations actuelles, nous allons vers la fermeture inéluctable de cette salle, pourtant indispensable aux activités scolaires et sportives de notre Ville.

La commission souhaite que des garanties suffisantes soient apportées par les entreprises adjudicatrices et que le suivi du chantier soit particulièrement rigoureux. Il lui semble également indispensable et cohérent de combiner cette rénovation avec une amélioration des équipements sportifs ainsi que des éclairages et de sonorisation.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur  
l'ensemble du préavis

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**M. le Conseiller Thiéry VUAGNIAUX :**

Ce soir, nous allons nous prononcer sur un investissement important, à savoir principalement la rénovation de la toiture et de l'installation photovoltaïque de la salle des Isles. Nous sommes devant un fait accompli et n'avons guère le choix quant à l'issue de ce préavis, car notre Ville se doit d'avoir une salle omnisports d'envergure afin de permettre l'organisation de manifestations régionales, nationales, voire même internationales.

Cependant, il est très regrettable et nous pouvons déplorer qu'une telle dépense soit à l'ordre du jour en conséquence d'un mauvais choix de matériaux de la couverture de la toiture, ceci seulement 15 ans après la construction de la salle omnisports des Isles.

Je vais toutefois, sans coup férir, accepter ce préavis et j'invite ce Conseil à en faire de même. Néanmoins, n'oublions pas toutes les autres salles de sport implantées sur le territoire yverdonnois. Sans cette erreur de construction de la salle des Isles, nous pourrions penser qu'une dépense bien en deçà de ce qui nous est demandé ce soir aurait permis de rafraîchir, rénover, réparer ou encore moderniser certaines salles de sport bien plus anciennes et qui sont également dans le besoin.

À ce titre, j'é mets le souhait et formule le vœu à la Municipalité d'effectuer, si ce n'est pas déjà fait, un état des lieux de toutes les salles de sport de notre Ville et de recenser celles qui sont dans un besoin d'amélioration, que ce soit dans les halls d'entrée, les corridors, les vestiaires, les sanitaires, douches, WC et les salles en elles-mêmes. Sans vouloir les nommer, certaines salles méritent en effet une restauration, afin que les utilisateurs puissent trouver un espace accueillant dans la pratique de leurs activités sportives, qu'elles soient populaires ou de compétition.

En vous remerciant de votre attention.

**M. le Municipal François ARMADA :**

Effectivement, c'est regrettable. 15 ans, ce n'est pas la durée de vie d'une toiture. Bien évidemment, c'est une réparation qui est nécessaire, comme ça a été dit, et on doit pouvoir mettre à disposition ce type d'infrastructures pour tous les clubs et les sportifs de la région.

Par rapport à ce que vous avez évoqué sur les autres structures sportives, bien évidemment, elles sont suivies de près par le Service des bâtiments. On a un outil d'évaluation qui s'appelle Stratus. On a rentré tout le parc immobilier de la Ville dans cet outil. Et puis, il y a un suivi des investissements qui est planifié. On a les 3 volets qui sont : la sécurité, l'entretien et l'aménagement des bâtiments, qui sont suivis par cet outil-là. Évidemment, c'est bien vrai que ces CHF 5'900'000.- auraient permis d'aller plus vite sur le programme des autres bâtiments. Mais ma foi, on a eu ce pépin. Voilà. Merci de votre attention.

**Vote**

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR26.03PR est accepté à la quasi-unanimité et 1 abstention.

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à financer les travaux de rénovation de la toiture et de l'installation photovoltaïque, le remplacement de l'éclairage et de la sonorisation de la salle omnisports des Isles, ainsi que l'installation d'une halle de gym provisoire, tels que décrits dans le présent préavis.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 5'965'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 34200.26 "Rénovation de la toiture de la salle omnisports des Isles" et amortie en 10 ans.

12. PRÉAVIS  
N° PR25.33PR

**CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ÉCHANGE CONDITIONNEL D'UNE SURFACE DE 590'493 M<sup>2</sup> À DÉTACHER DE LA PARCELLE N°864 DU CADASTRE D'YVERDON-LES-BAINS, PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS, CONTRE LA PARCELLE N°6497 DU CADASTRE D'YVERDON-LES-BAINS, PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ AGRIFREYNERGIE SA, COMPORTANT UNE SOULTE DE CHF 2'394'500.- EN FAVEUR DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS, ET UNE PROMESSE DE DONATION EN FAVEUR DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS DE DROITS À BÂTIR LIÉS AU FUTUR PLAN D'AFFECTATION « ROSEYRES » ET PORTANT SUR LA PARCELLE N°3039 D'YVERDON-LES-BAINS, PROPRIÉTÉ D'AGRIFREYNERGIE SA AFIN DE PERMETTRE LA RELOCALISATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE D'AGRIFREYNERGIE SA SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

**RAPPORTEUR : M. XAVIER FISCHER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. FISCHER donne lecture des éléments suivants :

L'objet du présent préavis s'est avéré particulièrement complexe et a suscité beaucoup d'attention et de questions de la part des commissaires. Aussi, je vous lirai quelques extraits du rapport en plus des conclusions.

En effet, nous avons pu consulter de nombreux documents en annexe du préavis, sollicités par la Commission pour mieux comprendre le contexte et les implications des conclusions du préavis soumis au Conseil communal. La CAIMM s'est penchée sérieusement sur toutes les pièces fournies et a pu également poser diverses questions à la Municipalité, d'abord en séance, puis par courriel.

Au vu des réponses écrites et des pièces complémentaires reçues, elle a considéré être suffisamment renseignée pour prendre position. La solution retenue résulte d'une recherche d'un accord gagnant-gagnant pour la Commune comme pour le privé.

Dans ses dernières délibérations, la Commission a soulevé quelques imprécisions ou points critiques dans les projets d'actes qui lui ont été soumis à titre confidentiel. Sollicitée par courriel, la Municipalité a pu fournir à la Commission des réponses rassurantes. Néanmoins, pour la bonne forme, la Commission les rappelle par le biais des vœux suivants :

1. Les conditions engageant d'éventuels tiers vis-à-vis de l'acte constitutif de droit aux gains conventionnels sont à uniformiser et à libeller sans ambiguïté.
2. La surface de terrain et les droits à bâtir cédés par le propriétaire dans la promesse de donation doivent être déterminants et clairement prévaloir sur la référence au plan d'aménagement cité en référence. Ce dernier risquant fortement d'être obsolète le jour de la mise en œuvre de la donation.
3. L'entrée en jouissance de l'objet de la promesse de donation doit correspondre à l'entrée

en vigueur du plan d'affectation et non d'un permis de construire.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER :**

Je déclare mes intérêts. Mon frère étant au bénéfice de location de parcelle communale. Je me récuse dans ce dossier, tout comme je l'ai fait dans le cas de la Commission des finances. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Nadia RYTZ :**

Je serai brève aussi. Pour moi, ce n'est pas la première fois que je l'annonce, je suis engagée par le Service MEI. Pour cette fois j'ai touché, bien que de loin à ce projet donc, j'annonce me récuser pour ce préavis et je préviens que je n'ai pas non plus assisté aux rencontres de la Commission des affaires immobilières. Merci.

**M. le Conseiller Philippe GRUET :**

Je ne vais pas me récuser tout de suite, c'est-à-dire que je ne vais pas voter sur ce préavis, si vous êtes d'accord, mais j'ai quand même des compléments ou des informations à recevoir, parce que je trouve que ce préavis n'est pas super bien fait, comme M. le Président de la CAIMM nous a expliqué. Tout d'abord, j'ai une question par rapport à la piste d'entraînement des chevaux, qui borde l'ourlet boisé et les compensations écologiques. C'est une piste, qui je crois, qu'il y a une convention avec la Commune. Et puis, on n'en parle pas du tout dans le préavis. Les utilisateurs n'ont pas été du tout informés d'une vente et j'aimerais savoir ce qu'il va advenir de cette piste.

**M. le Conseiller Mathias ORTEGA :**

Pour lever tout malentendu d'emblée, nous saluons la volonté de la Municipalité de trouver une issue pour la famille Freymond et leur entreprise Agrifreynergie. La situation actuelle est une impasse : exploitation enclavée dans le tissu urbain, impossibilité de maintenir l'élevage bovin faute de normes sanitaires respectables et absence de perspectives d'avenir. Il est crucial qu'une Ville comme la nôtre porte les enjeux agricoles et offre des solutions viables et durables à ceux qui nourrissent notre territoire.

Nous comprenons la complexité du dossier et les impératifs du futur quartier Roseyres ainsi que les opportunités que cela représente pour la Ville. Toutefois, nous regrettons que des pistes alternatives, comme le droit de superficie (DDP) par exemple, n'aient pas été explorées davantage. Car, derrière un avantage indéniable pour la Commune, un lourd tribut se cache : il acterait la perte de près de 60 hectares de terre agricole, soit près de 25 % de la surface agricole totale utile de notre Commune.

Le métier d'agriculteur est déjà soumis à des contraintes énormes et nous sommes convaincus que des propositions innovantes, rompant avec le modèle libéral productiviste traditionnel, auraient pu être portées. Nous ne pouvons que regretter les modèles d'agrandissement des domaines qui, dans le contexte économique et législatif actuel, pèsent parfois lourd sur la santé économique et mentale des paysans, ainsi que potentiellement sur la biodiversité et la qualité de nos sols. En gardant ces terres, la Commune garde un regard important sur les pratiques.

Enfin, rappelons que ce Conseil avait exigé un règlement d'attribution des parcelles agricoles pendant cette législature même. Face au vieillissement de la population agricole, nous ne pouvons qu'imaginer que le nombre de repreneurs diminue, mais il aurait été bon de se questionner sur l'ensemble des facteurs qui pèsent sur cette communauté et empêchent les jeunes de reprendre

les domaines des anciens avec sérénité et perspective d'avenir.

Dans ce cas, la vente d'une aussi grande portion de terre agricole et l'agrandissement des domaines agricoles ne nous semblent pas un modèle avantageux sur le long terme. De nombreuses études, notamment sur les micro-fermes, démontrent qu'un modèle plus fragmenté peut être plus résilient économiquement et écologiquement, tout en limitant l'épuisement professionnel. C'est ce type de réflexion que nous aurions voulu voir intégrée à ce dossier.

Pour conclure, nous laissons la liberté de vote sur cet objet. Nous ne voulons ni prêter l'avenir de l'agriculteur, ni bloquer les projets urbains, mais nous tenons à marquer notre inquiétude face à cette perte d'opportunité pour le domaine agricole communal. Si la vente aboutie, nous espérons une collaboration constructive pour y développer des projets durables, indispensables pour préserver nos emblématiques terres noires de la plaine de l'Orbe. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Gaspard GENTON :**

Je pense que ce préavis est intéressant, en particulier parce qu'il permet l'acquisition de la parcelle n° 6497 par la Ville, une parcelle qui est stratégiquement placée aujourd'hui en frange du territoire urbanisé, mais qui peut-être, un jour relativement rapidement dans les décennies qui viennent, sera une parcelle qui permettra le développement de la Ville. Et, je me dis que dans 50 ans, ou peut-être 60 ans, on aura été content d'avoir acquis cette parcelle-là. Par ailleurs, les droits à bâtir acquis par la Ville dans le cadre de ce préavis sont également très intéressants. Et finalement, c'est vrai que conserver une famille et une exploitation agricole sur le territoire communal est aussi un intérêt intéressant. Donc, c'est l'ensemble de ces intérêts qui m'amène à soutenir le préavis, comme le groupe socialiste le soutiendra également.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Je décline mes intérêts : Comme vous tous, j'ai prêté serment sur la conservation des biens communaux. Presque 7 ans après un rejet d'une proposition d'achat de la parcelle n° 3039, cet objet revient sur la table, partiellement relooké et engobé dans un cadre plus général. Ce préavis est complexe et souvent le conseiller consciencieux aurait voulu pouvoir disposer des nombreux documents que la Commission immobilières a pu consulter.

Parti dans l'idée que nous allions aider un paysan à maintenir son activité agricole, je me suis cependant trouvé dès la première page devant une société anonyme ayant pour but, entre autres, l'achat et la vente de terrains et bâtiments agricoles. J'ai ainsi vite quitté le terrain de l'agriculture pour entrer dans celui de la promotion immobilière. On découvre d'ailleurs assez vite tout ce qui est sous-entendu dans ce préavis et on comprend les intérêts des uns et des autres. Dès lors, je m'étonne de ne pas m'être trouvé simplement dans un cadre de vente et d'achat et que l'on s'obstine à vouloir parler d'échange, le mot étant évidemment assez favorable.

D'autre part, on insiste sur le fait que l'exploitation agricole ne devrait pas perdre de terrain, ce qui est tout à l'honneur de la Ville que de pouvoir permettre à une entreprise qui fait une affaire immobilière, par ailleurs avec la parcelle n° 3039, de pouvoir cependant conserver un outil de travail agricole adéquat. Mais on va trop loin, d'ailleurs, comme vient de le dire M. ORTEGA, en parlant d'échange, alors que dans cette affaire, l'outil de travail va gagner une très grande extension.

On voudrait dès lors en savoir un peu plus sur ce qui va se passer du côté de la parcelle n° 684. Tout au début du préavis, on a démarré avec des problèmes sanitaires et de nuisances dans un quartier de la Ville et on comprend bien que l'on veut y remédier. Mais on peut se poser la question : est-ce que nous n'allons pas créer d'autres problèmes de nuisances, cette fois-ci dans la zone entre l'APA, donc la route prioritaire d'agglomération, la Thièle et la parcelle n° 684 ? Le préavis parle des premières nuisances en Ville, mais il ne nous dit absolument pas ce qui pourrait arriver par la suite. M. GRUET vient de parler, par exemple, d'une piste d'entraînement. Et, il faudrait savoir ce qui se passera sur cette parcelle n° 684, parce que je pense que nous imaginons tous une exploitation agricole. Mais, si on va dans le préavis, à la page 1.10, il est rappelé que cette société a également pour but la construction, l'exploitation et la production d'installations liées aux

énergies renouvelables.

Tout ça est très positif, mais qu'est-ce qu'on cache derrière le mot « production d'installations » ? Est-ce qu'on va se retrouver éventuellement avec une industrialisation sur ce type de terrain ? Donc, je souhaiterais en savoir un peu plus. À la fois, je suis extrêmement content, tout comme ce qu'ont dit MM. ORTEGA et GENTON, sur l'intérêt à acquérir cela. Il faut aller de l'avant. Mais en même temps, on peut aussi savoir un peu ce que va devenir cette zone là-bas.

Et, une chose qui m'a un petit peu dérangé, c'est qu'on essaie tellement d'insister sur le fait qu'on fait des échanges, alors qu'ils sont très déséquilibrés à mon avis. Et puis, on nous parle des plus-values sur la parcelle n° 6497. Ces plus-values, elles sont absolument évidentes, et on en discutera, mais qu'en est-il des soi-disant plus-values dans la zone agricole de la parcelle n° 684 ? Je ne vois absolument pas, si on vend du terrain à CHF 5.- le mètre, où il y aurait des plus-values à exploiter de manière agricole.

Donc, je comprends tout à fait que ça soit extrêmement complexe. Je voterai en faveur de ce préavis pour qu'on puisse aller de l'avant, mais je trouve qu'on peut essayer de nous dire de manière plus précise les incidences qu'il y aura à long terme. Parce que, si on imagine qu'à l'heure actuelle, il y a quelques tracteurs de la société qui dérangent dans le quartier où se situe la ferme, qu'est-ce qui se passerait si un jour, on avait des dizaines de tracteurs qui circulaient sur la route de contournement et qui, à partir de la route de contournement, devraient se rendre dans la zone de la parcelle n° 684 ? Qu'est-ce qu'on nous dit à l'heure actuelle des équipements qui seront nécessaires peut-être au niveau routier ? Ce ne sont pas des véhicules ce qui circulent à l'heure actuelle dans le cadre de cette société, qui sont des véhicules de l'ordre de 1'000 à 2'000 kilos. Ce sont de gros véhicules. Donc, je serais très heureux de savoir ce qui va se passer dans cette zone 684. Merci.

**Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :**

Le groupe UDC a étudié avec attention le préavis ainsi que le rapport de la Commission. On parle là d'un dossier qui a été étudié depuis un temps certain par notre Municipalité. Il faut noter également que depuis 2021, cette exploitation ne peut plus exercer son métier de base, à savoir l'élevage laitier avec ses vaches. Cette situation bloquée depuis plus de 5 ans n'est bonne ni pour l'agriculture locale, ni pour notre Commune. Après analyse de l'ensemble du dossier, cette opération permet de débloquent une situation qui dure depuis trop longtemps, de relocaliser l'exploitation dans de meilleures conditions et de préserver l'activité agricole sur le territoire communal, sans péjorer la Commune. Le groupe UDC est donc favorable à l'acceptation de ce préavis. Nous remercions également la Municipalité et la Commission pour le travail accompli. Je vous remercie.

**M. le Municipal François ARMADA :**

Je vais tâcher d'aller dans l'ordre. Je commencerai donc par la question de M. Philippe GRUET, qui a eu la gentillesse de me la transmettre au préalable. La piste en sable le long du cordon boisé correspond bien à une piste d'entraînement qui est plus ou moins utilisée et qui a été mise à bien plaisir pour la pratique du trot. Cette activité aujourd'hui est moins importante qu'elle l'était lorsque l'hippodrome d'Yverdon était actif, mais il y a encore quelques entraînements qui s'y font.

M. GRUET a parlé d'une convention existante. Effectivement, il y a bel et bien une convention qui existe par rapport à cette piste, mais c'est une convention quadripartite entre l'association des entraîneurs de trot, le Centre équestre d'Yverdon-les-Bains et les exploitants agricoles de la Grande Prairie ainsi que la Ville d'Yverdon. Cette convention est relative à la cohabitation respectueuse du territoire communal de la Grande Prairie. Elle ne traite pas de la mise à disposition de la piste. C'était pour coordonner le vivre-ensemble des différents acteurs et même des touristes qui pouvaient passer dans la zone, ; et de savoir quelles étaient les choses autorisées, quelles étaient les choses non autorisées et qui aussi finançaient un certain nombre d'entretiens de tout cet ensemble qui gravite autour de cette piste d'entraînement.

Aujourd'hui, la famille Freymond s'est engagée à maintenir cette piste. Et, la laisser dans le droit qu'elle est, c'est-à-dire à bien plaire pour les utilisateurs du trot. Donc, ils s'engagent, et ça pourra faire partie de l'acte notarié, à maintenir cette piste à l'utilisation des trotteurs. Donc là, nous sommes rassurés sur le fait que la situation ne changera pas par rapport aux utilisateurs de cette piste pour les prochaines années. J'espère avoir répondu à votre question, M. GRUET.

**M. le Conseiller Philippe GRUET :**

J'ai un peu de peine à comprendre que la Commune, qui reste propriétaire du cordon boisé qui longe la piste de trot, ou le contraire, ne garde pas cette surface de la piste de trot. Et puis, comme ça, on serait rassuré pour longtemps.

**M. le Municipal François ARMADA :**

Aujourd'hui, la répartition des parcelles fait que c'est beaucoup plus simple de la garder comme ça. Et, avec l'engagement que nous avons de la famille Freymond, je pense qu'on peut avoir la garantie que cette piste de trot perdurera dans le futur.

Je passe à la question suivante, la question de M. ORTEGA, que je décompose en quelques éléments qu'il a évoqué. Il regrettait, dans un premier temps, qu'on n'ait pas exploré la piste du droit de superficie. C'est quelque chose qui a été étudié. On l'a mis dans les pistes qu'il y avait au début, dans les variantes. Par contre, c'était quelque chose qui était très difficile à évaluer pour que ce soit juste au niveau de la rémunération qu'on pouvait avoir de ces terrains. Il était beaucoup plus facile pour nous, par le biais de la Commission d'évaluation cantonale, de faire une évaluation de la parcelle, ainsi que de la parcelle communale d'ailleurs, et c'est ce qui a permis de calculer les montants de ces échanges, en ayant une valeur des deux parcelles et ainsi aussi calculer la soule qui découlait de la grandeur de la parcelle communale, qui était bien plus grande que celle de la famille Freymond. Voilà pourquoi on s'est orienté dans cette direction-là.

Par rapport à la mise en place d'une agriculture différente, j'entends aussi cette remarque et je pense que c'est bien de laisser cette porte ouverte. Là, en l'occurrence, c'est un problème qui date depuis de nombreuses années. Il y a une solution relativement urgente et nécessaire pour que le domaine de la famille Freymond puisse perdurer. Ils ont déjà une activité qui est restreinte. Tout ce qui est au niveau de l'élevage des bovins, ça fait quelques années qu'ils n'ont plus le droit d'avoir ces élevages parce que les conditions sanitaires ne sont pas respectées à l'emplacement actuel. Donc, on voit que c'est vraiment le bout de l'exploitation dans sa configuration actuelle et puis on n'a pas le temps aujourd'hui de commencer à mettre en place une agriculture alternative sur ces surfaces-là. Je pense que c'est quelque chose qui devrait peut-être s'évaluer sur des surfaces plus petites pour commencer et puis pourquoi pas, si ça prend aller de l'avant avec ça, mais aujourd'hui, ce n'est en tout cas pas le cas de ce préavis.

Ce préavis a deux fonctions principales. La première, c'est de permettre à un des agriculteurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains de poursuivre son activité de manière sereine avec toute l'activité qu'il a, aussi bien au niveau des cultures que du bétail. Et puis, de l'autre côté, c'est aussi de permettre à la Ville de ne pas avoir une dent creuse avec une ferme. C'est assez compliqué et on le voit : c'est compliqué au niveau du bruit, c'est compliqué au niveau des circulations. Et, par ce préavis et la délocalisation de la ferme des Freymond, on arrive à redonner un périmètre à la Ville qui reste la Ville et l'agriculture part plus loin que le manège et dans une zone agricole. Voilà, je ne sais pas si pour M. ORTEGA c'est bon ?

**M. le Conseiller Mathias ORTEGA :**

Non, mais l'intervention commençait par le fait qu'on comprenait que la situation était une impasse. Donc, merci de me le rappeler, mais on l'avait aussi mentionné. Et après, on comprend tout à fait que c'est une solution rapide et efficace. On déplore juste qu'on perde nos terres agricoles et du coup la situation est inchangée là-dessus, mais merci pour les détails.

**M. le Municipal François ARMADA :**

Je passe alors aux questions de M. COCHAND. M. COCHAND, vous avez fait allusion en premier des activités de la famille Freymond et vous avez mis en avant la promotion immobilière. Par rapport à cela, vous pensez bien que dans les différentes années qu'on a pu discuter avec eux, la crainte principale était de ne plus pouvoir exploiter leur domaine de la manière dont ils souhaitaient l'exploiter. Et puis, le fait de pouvoir transférer cette exploitation sur une parcelle agricole, elle est quand même cadrée par un règlement. Et, c'est clair que dans ce règlement, on ne peut pas faire n'importe quoi, c'est sujet à contrôle de la part du Canton et l'activité est cadrée. Donc, c'est essentiellement de l'activité agricole.

D'ailleurs, l'activité d'habitation de la famille est très cadrée. Et là aussi, au moment de mettre à l'enquête le domaine et les infrastructures qui y seront liées, le Canton aura son mot à dire et recadrera la famille Freymond dans ce qui est acceptable dans une zone d'activité agricole.

Alors, c'est une grande extension, mais c'est une extension qui permet à la famille Freymond de poursuivre son activité et qui permet aussi à la Ville de récupérer de l'autre côté une parcelle intéressante, qui comme cela a été déjà dit, risque d'être au bord de la périphérie yverdonnoise et de se retrouver avec des possibilités d'exploitation à moyen terme sur d'autres secteurs que de l'agriculture pour le développement futur de la Ville. Et puis, ça permet aussi, à l'emplacement de la ferme actuelle, de bénéficier d'une donation, parce que c'est comme ça qu'il faut l'appeler, d'une donation de 2'500 m<sup>2</sup> de terrain qui permettent aussi d'envisager des constructions dans le cadre de la Ville, du remplissage de la dent creuse de la Ville à cet emplacement-là. C'est une parcelle qui est intéressante parce qu'elle est relativement en lien avec Y-Parc. On sait qu'il y aura une gare routière qui va venir là. Donc, il y a aussi la possibilité d'avoir des logements, d'avoir des secteurs d'activité au niveau du rez-de-chaussée. C'est quelque chose qui est aussi intéressant. Donc, de ce côté-là – gare ferroviaire, j'ai dit quoi ? Ah non pardon, gare ferroviaire, merci - on voit que les craintes sont plutôt du fait que nous, on va pouvoir développer au niveau de la Ville des projets immobiliers bien avant que la famille Freymond puisse le faire de l'autre côté.

Donc voilà, par rapport aux questions de M. COCHAND, je ne sais pas si celles-ci vous satisfont, si vous voulez des compléments.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Non, ce n'est pas que je sois insatisfait. Je me suis posé la question : pourquoi n'a-t-on pas simplement fait une vente-achat ? J'ai de la peine à comprendre pourquoi on passe par des formes d'échanges dans lesquelles, à un moment donné, on a introduit une soulte de CHF 2'500'000.-. Donc, quelque part, on s'aperçoit que la famille Freymond achète du terrain et augmente sa surface. Et, on est parti dans ce préavis en nous disant qu'ils ont une exploitation d'environ 80 hectares et il faut qu'on leur permette de la maintenir.

Et, M. ORTEGA disait tout à l'heure, peut-être qu'il y aurait d'autres agriculteurs ou repreneurs d'agriculteurs actuels qui auraient aussi besoin de terrain. Peut-être qu'un jour on n'aura plus d'agriculteurs dans la région, puis on sera content d'avoir une seule entreprise, Agrifreynergie, qui se chargera de mettre en valeur ces terrains. Mais pour moi, je ne comprends pas pourquoi on a fait si compliqué que de parler d'échange, sinon pour donner un look à ce préavis. Les achats auraient abouti, et la vente, au même résultat. Ça, c'est une chose.

Et puis, je reviens sur la question que j'avais posée. Si on crée une grosse exploitation agricole au milieu de nulle part, quelque part, il faudra aller au milieu de nulle part. Il faudra créer des infrastructures. Je l'ai dit tout à l'heure : les engins agricoles actuels sont extrêmement lourds. Qui prendra en charge l'entretien de ces chemins ? La constitution de tout ça. Je pense qu'également, il y aura des raccordements aux eaux claires, etc. Où est-ce que ceci est quelque part présent dans les documents que la Commission des affaires immobilières a eus, mais que nous, comme Conseiller communaux, nous n'avons pas eus. Qu'en est-il ?

**M. le Municipal François ARMADA :**

Pour aller dans l'ordre par rapport à la variante 4 qui vous est proposée, on parle d'échange pour avoir une proposition qui ne modifie pas la taille du domaine. C'est qu'aujourd'hui, entre les

parcelles achetées et les parcelles louées, l'opération qui est présentée ne modifie pas les surfaces utilisables par les uns et les autres. Et puis ça, ça se fait aussi dans une temporalité. On a aujourd'hui des parcelles qui sont louées par deux agriculteurs qui vont partir à la retraite et on récupère une parcelle qui sera libre à l'échéance parce que la famille Freymond aura rapatrié leur activité sur la parcelle n° 864, en libérant ainsi l'autre parcelle qui deviendra exploitable par d'autres agriculteurs. Et ça, ça fait partie de l'équilibre qu'on souhaite amener. Et cet équilibre, quelqu'un l'a relevé auparavant, c'est que oui, il y a une réglementation qui est en train de se préparer, qui arrivera d'ici l'année prochaine, qui permettrait d'avoir un cadastre plus précis et puis une répartition qui sera équilibrée.

Donc, la famille Freymond s'est engagée, sur les six prochaines années, à ne pas revendiquer de terres supplémentaires, étant donné que cet échange-là permet de maintenir leur exploitation dans les surfaces qui leur sont nécessaires. Voilà un petit peu par rapport à ça.

Par rapport à la desserte de cette nouvelle exploitation, ce qu'on peut dire, c'est qu'aujourd'hui, la famille Freymond sort avec ses véhicules agricoles et revient par la rue du Midi et revient sur les terrains de son exploitation en passant devant le manège. Donc, il y a déjà une grosse activité avec des grosses machines qui passent par un bout de la Ville et qui partent après dans les champs. En déplaçant cette activité plus vers la Grande Prairie, la partie de ces véhicules-là partira directement dans les champs. C'est un moins au niveau des gros véhicules agricoles et puis, par contre, c'est vrai qu'il y aura des livraisons qui se feront pour aller ravitailler la nouvelle exploitation, au même titre que d'ailleurs le centre équestre se fait livrer en paille ou en fourrage pour les animaux qui y sont.

Donc, voilà un petit peu. Il n'y a pas d'infrastructures différentes qui sont envisagées à ce jour. Et puis, les seuls aménagements sont une mise à ban pour réduire le transport individuel motorisé, car dans les exploitations agricoles, aujourd'hui, on voit que ces domaines-là et ces circulations nécessitent d'avoir ce statut-là.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Normalement, je suis censé vous donner la parole, M. le Conseiller, mais je vous donne la parole, M. le Conseiller COCHAND.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

M. le Président, je vous présente mes excuses.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Du coup, vous avez une question ?

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Oui, j'en avais une. Elle est la suivante. On est partis à 80 hectares, combien d'hectares exploitera la famille Freymond, ou plutôt Agrifreynergie, à la suite de ces échanges ?

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Merci, M. le Conseiller. M. le Municipal, il y a d'autres Conseillers qui ont des questions. Je vous propose de regrouper vos réponses après. M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, je vous passe la parole.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors, c'est avec une certaine nostalgie que je vais voir partir cette ferme, parce que j'ai grandi à côté, j'ai joué avec les enfants Freymond tout petits, je les connais depuis l'école enfantine pratiquement, et puis j'ai toujours apprécié qu'on y voit les vaches. Jusqu'à il y a quelques années, c'était une ferme qui avait des vaches, en plus avec des cornes, qu'on la voyait en plein centre-

ville, et je trouvais, pour moi, qu'Yverdon est une ville à la campagne, appréciable d'avoir cette ferme encore dans la Ville.

Maintenant, il faut savoir accepter que les choses évoluent et puis c'est finalement quelque chose qui est devenu compliqué pour tout le monde et puis il y a une belle opportunité pour développer un quartier bien placé vers Y-Parc, du côté de Roseyres. Donc, je pense que ce dossier qui a finalement pris trop de retard a aujourd'hui une occasion d'avancer. Il serait dommage de le retarder. D'autant plus que je comprends les soucis de mon collègue Daniel COCHAND, mais il y a un certain nombre de fermes ou d'exploitations qui sont dans la zone de Belmont, plus loin, et donc qui ont déjà des infrastructures, des choses comme ça, donc je ne vois pas tellement de problématique de ce point de vue-là.

Aujourd'hui, je crois que c'est surtout l'histoire de faire avancer un dossier qui permettra aussi, à terme, de construire vraiment beaucoup de logements à Yverdon. Et ça, c'est quelque chose d'important si on veut éviter qu'il soit toujours plus impossible de se loger à Yverdon. Donc, je soutiens ce projet et j'invite le Conseil communal à le soutenir. Merci.

**M. le Conseiller Philippe GRUET :**

J'ai encore deux questions. La première, c'est par rapport au droit au gain. Vous savez comme moi, ou vous ne savez pas, quand une parcelle passe en zone à bâtir, il y a une taxe cantonale à la plus-value. Cette taxe cantonale à la plus-value est d'environ 20 % et on nous met dans le préavis qu'il y a un droit au gain de 50-50 pour la Commune et Agrifreynergie. Est-ce que c'est un droit au gain avant la taxe cantonale ou après la taxe cantonale ? Parce que ça peut faire une différence entre CHF 5'000'000.- et CHF 10'000'000.- pour la Commune.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Merci M. le Conseiller. Vous n'aviez pas deux questions ?

**M. le Conseiller Philippe GRUET :**

L'autre question, c'est par rapport à la route qui traverse la parcelle n° 864 qui est une route pas très large qui est dans l'itinéraire cycliste fédéral, la route 24, je crois, et il y a beaucoup de cyclistes qui y passent et puis c'est aussi une zone de détente. Est-ce que cette route reste propriété de la Commune et puis est-ce qu'il y aura une cohabitation possible, ou comment est-ce qu'on va procéder avec cette route ?

**M. le Municipal François ARMADA :**

Par rapport à la question du gain, c'est du gain qui est net. Donc, bien évidemment, la déduction de la taxe est déduite du montant et le gain partagé est après déduction de la taxe et déduction de toutes les charges qui sont en lien avec la valorisation de la parcelle. Et puis, ce qu'il faut savoir, c'est que oui, effectivement, il y a une taxe cantonale de 20 %, mais si vous achetez du terrain agricole à CHF 5.- et puis vous le valorisez à un prix pour la construction après changement d'affectation, bien évidemment qu'il y a un gain majeur qui est fait là-dessus. Et de ce gain-là, on déduit un certain nombre de frais d'équipement et de taxes. Oui, mais c'est sur du gain net.

Par rapport à la question qui a été posée sur le trafic sur ce chemin qui longe effectivement le centre équestre, c'est ce que je disais...

**M. le Conseiller Philippe GRUET :**

... c'est la route qui traverse la parcelle n° 864 sur toute la longueur.

**M. le Municipal François ARMADA :**

Mais qui passe pour revenir sur le centre-ville devant le centre équestre ?

**M. le Conseiller Philippe GRUET :**

Oui, aussi.

**M. le Municipal François ARMADA :**

Par rapport à cette route-là, c'est ce qui a été dit auparavant, elle sera mise à ban pour éviter les circulations de véhicules individuels. Il y a des autorisations qui seront accordées pour les transports de la Commune et les vélos. C'est des chemins, comme en campagne, pour aller se balader. Ce que je peux dire par rapport au trafic, oui, le domaine sera établi sur cette parcelle-là, donc des tracteurs et des véhicules agricoles partiront depuis là pour aller sur les champs. Mais aujourd'hui, ce qu'ils font, c'est qu'ils viennent depuis la rue des Moulins. Donc, tous les véhicules agricoles viennent de la rue des Moulins, passent devant le manège pour aller sur l'exploitation, sur les champs qui sont exploités par la famille Freymond. Donc, il n'y a pas d'augmentation de ce côté-là ; il y a même une diminution du parcours parce qu'ils partiront depuis la ferme pour aller côté plaine et non pas revenir sur la ville.

Par contre, en contrepartie de ça, il y aura bien évidemment toutes les livraisons. Et ça, comme je l'ai dit pour le manège, il y a des camions qui viendront livrer de la paille au manège et il y a des camions qui viendront livrer des choses pour le domaine agricole, bien évidemment. Oui, mais aujourd'hui, ça fait partie des 40 véhicules qui ont plus ou moins été estimés. Et puis, c'est quelque chose qui n'est pas neuf, la situation elle est déjà préexistante. Donc, la cohabitation aujourd'hui elle se fait déjà. Et moi, ce que je propose c'est qu'on aille déjà dans ce sens-là et puis qu'on regarde et si ça venait à poser problème pour la suite et bien on se pencherait sur la question de ce cheminement-là.

**M. le Conseiller Philippe GRUET :**

Oui, mais je reviens là-dessus, je pense que vous n'avez pas bien compris ma question. La route après le manège, elle va jusqu'à Épendes. Elle reste propriété de la Commune ou elle reste propriété de...

**M. le Municipal François ARMADA :**

Propriété de la Commune, oui.

**M. le Conseiller Philippe GRUET :**

Parce qu'elle traverse toute la longueur de la parcelle n° 864.

**M. le Municipal François ARMADA :**

Alors, elle reste propriété de la Commune sur le domaine de la Commune. Après, sur Épendes, elle sera dans la Commune d'Épendes.

**M. le Conseiller Denis GONIN :**

Merci. Moi j'avais une question justement concernant cette mise à ban. Qu'est-ce que ça signifie exactement ? Est-ce que d'autres agriculteurs qui ont des parcelles qui sont desservies par cette route pourront l'utiliser ?

**M. le Municipal François ARMADA :**

Oui, la mise à ban, elle est pour le transport individuel motorisé, pas pour les véhicules agricoles.

**M. le Conseiller Denis GONIN :**

Merci pour cette réponse.

**M. le Conseiller Xavier FISCHER :**

Juste un tout petit complément par rapport aux inquiétudes de M. COCHAND concernant les activités de cette entreprise, qui effectivement a des domaines d'action qui sont variés. Il y a deux garde-fous. Si j'ai bien compris, sa crainte, c'est qu'en fait, sur cette exploitation, il y ait autre chose que des activités agricoles, voire plus du tout d'activités agricoles à terme. Comme ça a été dit par M. le Municipal ARMADA, on se trouve en zone agricole, donc le droit supérieur, notamment fédéral, interdit d'avoir des activités non compatibles avec l'affectation de la zone. Et puis, le deuxième élément, c'est que la construction de la nouvelle ferme, du nouveau centre d'exploitation à cet endroit, est une condition de réalisation de l'acte sur lequel on doit voter aujourd'hui. Donc, si Agrifreynergie n'obtient pas un permis de construire et ne réalise pas son exploitation, eh bien, l'acte ne se fait pas.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Vous n'avez pas de chance, mais j'attends la réponse de M. ARMADA. Vous l'avez différée tout à l'heure en disant qu'il y avait peut-être d'autres questions. Nous étions partis à 80 hectares et je vous ai demandé à combien on aboutirait après tous ces échanges, combien d'hectares seraient exploités par la famille Freymond.

**M. le Municipal François ARMADA :**

Oui, je vous propose de me laisser quelques minutes pour aller chercher une réponse, mais je ne l'ai pas actuellement. On parle d'équilibre. Quand on introduit la variante 4, on parle d'un équilibre foncier. On dit que c'est pour maintenir. Le résultat ne modifie pas la taille du domaine. Donc, ça veut dire qu'on reste sur la même taille. Alors, je n'ai pas les mètres carrés sous la main, mais on reste sur la même taille de domaine. C'est pour ça qu'on parle de cet échange-là, c'est de garder le même nombre de mètres carrés d'exploitation.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Merci, M. le Municipal. Je crois que M. le Conseiller Xavier FISCHER avait une précision.

**M. le Conseiller Xavier FISCHER :**

Alors, j'ai les chiffres, parce qu'on les a eus, évidemment. Quand on dit équilibre foncier, c'est toute proportion gardée. Pour être tout à fait clair, dans l'état actuel, entre les terrains en propriété et les terrains loués, il y a 868'961m<sup>2</sup>, donc 86 hectares, 87 pratiquement. Et puis dans la variante 4, après réalisation de l'opération, il y a un tout petit peu plus, il y a 884'029 m<sup>2</sup>. Voilà. Pour être tout à fait précis.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Excusez-moi, alors dans ce cas-là, j'ai pesé par inadvertance, c'est un réflexe.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

Le PR25.33PR est accepté par 70 oui et 9 abstentions.

**M. le Municipal François ARMADA :**

Je vous remercie d'avoir accepté ce préavis. Bien évidemment, nous prendrons en considération les vœux de la Commission et nous travaillerons dans le sens de ceux-ci pour la suite des opérations. Merci.

Le Président remercie la Commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à prendre toutes dispositions nécessaires pour procéder à l'échange d'une surface de 590'493 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle n°864 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, propriété de la Commune d'Yverdon-les-Bains, contre la parcelle n°6497 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, propriété de Agrifreynergie SA.

**Article 2 :** Ce droit est concédé contre une soulte en faveur de la Commune d'Yverdon-les-Bains d'un montant de CHF 2'394'500.-.

**Article 3 :** La Municipalité est autorisée à accepter une promesse de donation, en faveur de la Commune d'Yverdon-les-Bains, de droits à bâtir liés au futur plan d'affectation « Roseyres » et portant sur la parcelle 3039 d'Yverdon-les-Bains, propriété d'Agrifreynergie SA. Cette surface correspondra, selon les perspectives du permis de construire qui sera sollicité ultérieurement auprès des autorités compétentes par la société Agrifreynergie SA, à une surface de plancher déterminante de 3'180 m<sup>2</sup> environ, correspondant au lot G d'une surface de 2'500 m<sup>2</sup> environ.

**Article 4 :** La Municipalité est autorisée à régler les autres modalités du projet décrites dans le présent préavis, en particulier la constitution de droits au gain conventionnels sur les parcelles n° 864 et n° 6497, ainsi que l'annotation d'un bail à ferme d'une durée de 6 ans en faveur d'Agrifreynergie SA sur la parcelle n°6497.

**13. PRÉAVIS**  
**N° PR26.01PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 400'000.- CORRESPONDANT À LA PART DE 49,515 % DU FINANCEMENT INCOMBANT À LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS POUR LA RÉALISATION PARTIELLE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ÉTAPE 5 DU PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE D'Y-PARC, SOIT LA RÉALISATION DU CARREFOUR SCIENCES – INNOVATION ET SES AMÉNAGEMENTS CONNEXES, AINSI QUE LA RÉALISATION D'UNE STATION TRANSFORMATRICE, L'ADOPTION, EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 DÉCEMBRE 1991 SUR LES ROUTES (LRou), DU PROJET ROUTIER Y RELATIF, LA DÉCADASTRATION PARTIELLE DES PARCELLES 3016 ET 6443 ET LE TRANSFERT AU DOMAINE PUBLIC, AINSI QUE LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE PUBLIQUE DE PASSAGE À PIED ET VÉHICULES NON MOTORISÉS

**RAPPORTEUR : M. MATHIAS ORTEGA**

*Composition de la commission (ad hoc)*

Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Nantana MCKINLAY, Jean-David CHAPUIS, Juan Miguel FUENTES, Denis GONIN, Mathias ORTEGA, Laurent THIÉMARD, Abdel SAIHAH

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. ORTEGA donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**M. le Conseiller Konrad EHRBAR :**

J'ai une remarque. Il est dommage d'investir autant pour les cyclistes sans leur donner la priorité. J'espère que l'objectif n'est pas seulement que les cyclistes ne soient plus sur la route. Avec cet aménagement, on risque de ne pas prendre la piste cyclable s'il faut croiser plusieurs fois la route en perdant la priorité à chaque fois. Faisons mieux et investissons par rapport à la loi fédérale sur

les voies cyclables et pour la promotion du vélo. Merci pour votre attention.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

Le PR26.06PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : Le projet routier est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). La décision d'approbation préalable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est réservée.

Article 2 : Le plan du 25 juin 2024 relatif à la décadastration partielle des parcelles 3016 et 6443, le transfert au domaine public et la création d'une servitude publique de passage à pied et véhicules non motorisés est adopté en application de l'article 13 LRou.

Article 3 : La Municipalité est autorisée à engager une dépense pour couvrir la part communale (49,515 %) aux frais incombant aux copropriétaires du PST pour la réalisation partielle de l'équipement de l'étape 5 du Parc scientifique et technologique d'Y-Parc, soit la réalisation du carrefour Sciences – Innovation et ses aménagements connexes, ainsi que la réalisation d'une station transformatrice.

Article 4 : Un crédit d'investissement de CHF 400'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 5 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et sera imputée au compte 20010.26 « PST Viabilisation étape 5 partielle ». Elle sera amortie par le produit des ventes des différentes parcelles de la copropriété revenant à la Commune d'Yverdon-les-Bains.

**14. PRÉAVIS  
N° PR26.02PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'800'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE AU PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (PST)  
RAPPORTEUR : M. JEAN-MARC CUANILLON**

*Composition de la commission (ad hoc)*

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Anne-Louise GILLIÈRON, Patricia VALCESCHINI, Stéphane BALET, Taulant BRUTI, Jean-Marc CUANILLON, Nicola DI MARCO, Bladimir MENESES, Marc NICODET

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. CUANILLON donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :**

Au nom du PLR, nous formulons une opposition au projet d'aménagement d'une nouvelle place publique au sein du PST, tel que présenté dans ce préavis. Un projet surdimensionné au regard des besoins.

Le projet propose une multiplication d'aménagements : buttes végétalisées, salons thématiques, diversité de revêtements, équipements variés. Cette approche, bien que qualitative sur le plan conceptuel, apparaît peu en adéquation avec les usages réels attendus d'un tel espace.

Des coûts d'investissement et d'entretien disproportionnés. Le projet repose sur des choix d'aménagement particulièrement exigeants : plantation de grands arbres en nombre important, réalisation de modèles de terrains complexes, mise en œuvre de multiples types de revêtements, installation d'équipements et de mobiliers diversifiés. Ces éléments impliquent non seulement des coûts d'investissement élevés, mais également des charges d'entretien significatives et durables : gestion différenciée des sols, entretien des plantations, maintenance des équipements. À ce titre, le projet ne semble pas garantir une maîtrise suffisante des coûts sur le long terme, ce qui est problématique dans un contexte de gestion rigoureuse des finances publiques.

Une approche paysagère excessive et peu sobre. Cette approche soulève des interrogations quant à sa pertinence dans le contexte local, où une intervention plus sobre, plus fonctionnelle et évolutive serait préférable.

Une réponse perfectible aux enjeux de durabilité. Bien que le projet mette en avant la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur, les moyens déployés pour atteindre ces objectifs apparaissent disproportionnés. Une végétalisation plus simple, reposant sur des principes robustes et moins intensifs, permettrait d'obtenir des bénéfices comparables tout en limitant les coûts et les contraintes d'entretien.

Une absence de démonstration d'une adéquation suffisante avec les besoins réels. Le projet s'appuie sur des principes généraux : culture, nature, mouvement, cohésion sociale, sans démontrer de manière convaincante en quoi les aménagements proposés répondent précisément aux besoins effectifs des usagers du site. Il en résulte un projet fortement conceptuel dont la traduction concrète pourrait ne pas correspondre aux pratiques réelles.

Proposition alternative. Au regard des éléments précités, il serait souhaitable de privilégier une approche alternative reposant sur une simplification des aménagements, une réduction du nombre d'interventions paysagères lourdes, une limitation des types de revêtements, un mobilier standardisé et évolutif, une mise en œuvre par phase permettant d'adapter le projet aux usages constatés. Une telle démarche permettrait de répondre aux objectifs initiaux tout en identifiant une meilleure maîtrise des coûts et une plus grande adaptabilité dans le temps.

En conclusion, en l'état, le projet apparaît trop complexe, coûteux et insuffisamment justifié au regard des besoins identifiés. Il ne répond pas de manière satisfaisante aux exigences de sobriété, de lisibilité et de maîtrise des finances publiques qui devraient guider ce type d'intervention. Pour ces raisons, nous demandons une révision substantielle du projet, voire sa reconsidération dans une version plus simple et plus adaptée au contexte local.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Je vais être très clair : ce préavis doit être refusé. Nous sommes aujourd'hui face à une demande de crédit de près de CHF 2'000'000.-, avec encore plus de CHF 200'000.- par année à la charge de la collectivité. Et pourquoi exactement ? Pour aménager une place publique supplémentaire au PST.

La première question que nous devons nous poser est simple. Est-ce une priorité aujourd'hui ? La réponse est non. D'abord, parce que ce projet est totalement déconnecté de la réalité du terrain. Je ne parle pas ici en théorie. Je travaille à Y-Parc depuis huit ans. Je connais ce site au quotidien et je peux vous le dire clairement : cette place n'est absolument pas une demande des travailleurs

ou des sociétés qui sont au parc. Personne ne réclame cela.

On nous explique qu'il faut créer des espaces pour s'asseoir, pour se reposer, pour s'abriter. Mais ces espaces existent déjà. Il y a des arbres, des zones vertes, des endroits pour s'asseoir. On ne manque pas d'aménagements de ce type au parc. Ce projet ne répond donc à aucun besoin réel. Il s'agit simplement d'en faire plus sans nécessité.

Ensuite, il y a une question de priorité politique. Même la commission le reconnaît : le développement du PST s'est fait en partie au détriment du centre-ville. Et pourtant, on continue dans la même direction. Pendant ce temps, le centre-ville perd en attractivité, les commerces souffrent et l'animation urbaine doit être soutenue. C'est là que nous devrions concentrer nos investissements. L'argent public doit être investi là où il est utile, là où il répond à un besoin concret de la population.

Par ailleurs, on veut embellir le site avec une nouvelle place, alors que les problèmes de base ne sont pas réglés. La circulation reste compliquée, les accès ne sont pas optimaux et les projets autour ne sont pas stabilisés. Plus grave encore, la commission elle-même évoque un risque de blocage d'ambulance lié à l'aménagement prévu. À proximité d'un futur hôpital, c'est une incohérence qui devrait nous interpeller sérieusement.

On nous parle aussi de projets futurs, d'une halte CFF dans 10 ans, d'un développement à venir du site. Mais gouverner, ce n'est pas dépenser aujourd'hui pour des hypothèses lointaines, c'est répondre aux besoins actuels, concrets et immédiats des Yverdonnois. Aujourd'hui, rien ne justifie une telle dépense.

Enfin, il faut avoir l'honnêteté de le dire : ce préavis ressemble à beaucoup de projets que nous voyons depuis plusieurs années. Des projets séduisants sur le papier, bien présentés, mais qui au fond sont déconnectés de la réalité vécue par les habitants et les travailleurs. Et, à chaque fois, la conséquence est la même : ce sont les contribuables qui payent. Au final, cette place sera peut-être agréable, peut-être même jolie. Mais ce n'est pas la question. La vraie question est simple : Est-ce utile ? Est-ce nécessaire ? Est-ce prioritaire ? La réponse est non. Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser clairement ce préavis.

#### **Mme la Conseillère Patricia VALCESCHINI :**

Y-Parc, parc scientifique et technologique qui accueille aujourd'hui près de 190 entreprises et plus de 2'600 emplois, constitue un véritable fleuron économique de notre Ville. Loin d'avoir atteint son plein développement, ce site est appelé à se renforcer encore, notamment avec l'implantation envisagée et espérée de notre futur hôpital et la création d'une halte CFF.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel d'accompagner cette dynamique par la création d'une place publique de qualité. Un tel aménagement offrira un espace de vie dont pourront bénéficier à la fois les employés du site, les habitantes et habitants des quartiers voisins, ainsi que les visiteurs. Il s'agit de créer un lieu convivial propice aux échanges, à la détente, à la pratique d'activités physiques et au contact avec la nature.

Le montant demandé peut, à première vue, sembler important. Il convient toutefois de rappeler que nous partons aujourd'hui d'un espace entièrement dépourvu d'aménagements. La réalisation d'une place publique d'envergure implique donc des investissements structurants : modelage du terrain, plantation d'arbres, création de buttes végétalisées, installation de mobilier urbain et mise en place d'un éclairage adapté, notamment. À celles et ceux qui pourraient considérer cet investissement comme prématuré, nous rappelons que le site est déjà largement occupé. Des milliers de personnes y travaillent quotidiennement et de nombreux habitants vivent à proximité immédiate. Les besoins existent aujourd'hui et cette place répondra à une attente concrète et immédiate.

Pour toutes ces raisons, le groupe Vert·e·s et solidaires vous invite à accepter ce préavis, parce qu'un pôle économique fort mérite aussi des espaces de qualité. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :**

Ce soir, on nous demande d'accepter un crédit de CHF 1'800'000.- pour aménager une place publique. Le groupe UDC dit clairement non à ce projet dans sa forme actuelle. Nous ne sommes bien entendu pas contre le développement du PST, mais nous refusons cette course permanente aux grands projets pharaoniques dans les zones périphériques pendant que le centre-ville continue de souffrir. Une nouvelle fois, on nous propose un projet illusionniste, très idéologique, extrêmement cher, et qui ne répond pas aux vraies priorités des Yverdonnois.

Ne peut-on vraiment pas faire moins cher ? Une place publique de cette envergure, avec une végétalisation importante, des aménagements qualitatifs, tout cela est-il vraiment indispensable ? Ou est-ce encore une fois du toujours plus beau, toujours plus cher ? Pourquoi dépenser CHF 1'800'000.- ici, alors que le centre-ville a des besoins urgents en dynamisme commercial, en sécurité et en attractivité ? La future halte CFF est censée relier le PST au centre en deux minutes. Dans ce cas, pourquoi investir massivement pour rendre le PST encore plus attractif plutôt que d'investir dans le cœur de notre Ville ?

Concernant le projet APA, la commission a émis à l'unanimité un vœu pour éviter que les arrêts de bus ne bloquent le trafic, surtout à côté d'un futur hôpital. Pourquoi ce préavis arrive-t-il avant que le problème ne soit réglé ? Le projet prévoit une belle végétalisation, c'est bien. Mais pourquoi aucune place de jeux sur cette grande place elle-même ? Est-ce vraiment une place publique pour les gens ou simplement un espace design pour employés et visiteurs du Forum ? Une fois de plus, nous avons l'impression que le PST devient une ville dans la ville avec des infrastructures de luxe pendant que le vrai centre d'Yverdon est laissé en arrière-plan. Ce n'est pas acceptable. Le développement du PST, oui, bien entendu, mais pas à n'importe quel prix et surtout pas au détriment du centre-ville et des Yverdonnois.

C'est pourquoi le groupe UDC votera contre ce préavis. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

C'est vrai qu'on a abordé un peu ces questions aussi au niveau du groupe socialiste, de savoir si un projet de ce type-là pouvait effectivement entrer en concurrence avec, je dirais, la vitalité du centre-ville. C'est vrai, que c'est une question qu'on peut se poser. Je vous rappelle par ailleurs avoir posé des questions de ce type-là depuis de nombreuses années. J'ai rarement obtenu des questions, quel que soit finalement les ou plutôt j'ai eu des réponses assez courtes, du genre quatre fois oui, ou je m'inquiétais de savoir précisément si un plan directeur des grands projets existait. Alors là, on m'a dit qu'on aurait bientôt le PDCom, je me réjouis de le lire. Je m'étais aussi posé des questions par rapport au fait qu'on ait des cinémas dans cette zone-là et puis forcément qu'on parlait à un moment donné d'un projet multiplexe au centre-ville. C'est vrai qu'on n'a pas vraiment vu ce projet naître non plus. Je comprends tout à fait qu'on puisse se poser ce type de questions. Elles sont légitimes.

Par contre, le projet qui est présenté est quand même assez intéressant d'un point de vue urbanisme. Il faut quand même dire qu'il ne répond pas qu'aux besoins des gens qui sont actuellement au PST. C'est une partie des besoins. Une étude a été faite qui montre qu'il y a beaucoup d'utilisateurs qui viennent du quartier qui est de l'autre côté de la voie ferrée. Il y a pas mal de gens aussi qui vont promener leur chien là-bas, qui vont faire du sport dans ces zones-là. C'est vraiment très utilisé comme endroit. Rappelons aussi que le restaurant du Forum aurait une terrasse à cette partie-là. Je pense que ce n'est pas non plus inutile de le rappeler. Actuellement, cette place, c'est réellement moche comme endroit.

Par contre, moi, je ne suis pas d'avis que si un hôpital venait dans cette zone, cette place ne serait pas bien. Parce que franchement, vous serez d'accord avec moi, si vous êtes allé rendre visite à des gens de votre famille qui étaient à l'hôpital, le moins qu'on puisse dire c'est que, quand vous êtes à l'extérieur, ce n'est pas super génial l'hôpital d'Yverdon. Franchement, on est sur ce parvis à l'extérieur, il fait chaud s'il fait chaud ou très froid s'il fait froid, on est proche des voitures. Bref, moi je pense qu'une place à cet endroit-là c'est franchement une plutôt bonne idée.

Donc voilà, la grande majorité du groupe socialiste soutiendra ce projet.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors, je trouve regrettable et un peu incompréhensible qu'on sacrifie de l'espace sur les espaces d'Y-Parc, sachant que ces espaces doivent être valorisés à terme et qu'ils sont plutôt rares. En plus de ça, pour construire, presque CHF 2'000'000.- pour aménager une place, et donc inciter les travailleurs qui ont déjà un certain nombre de places et d'espaces verts sur le centre d'Y-Parc à donner encore plus le message de rester dans Y-Parc, on construit la ville parallèle alors qu'on veut dynamiser notre centre-ville. Si on devait investir CHF 2'000'000.-, on pourrait déjà certainement investir CHF 2'000'000.- dans notre centre-ville où l'économie souffre. Donc non, je vous invite à rejeter ce préavis. Il faut aussi voir que finalement, on est sur une fin de cycle. C'est une fin de législature. Il y a eu des nouvelles élections. Il y a une nouvelle majorité qui va se faire. Et, je pense qu'il est temps de laisser ce genre de dossier à la prochaine législature. Je pense que les projets inspirés de la sociologie à l'excès, c'est du passé. Et les Yverdonnois ont donné un signe dans cette direction là et donc...

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

On ne va pas refaire le débat des élections, M. le Conseiller.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Non, on ne va pas refaire les élections, mais je pense qu'il est peut-être urgent d'attendre. Il n'y a pas d'urgence à dépenser CHF 2'000'000.- juste en fin de législature.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Je vous apporte juste quelques compléments concernant le projet de franchissement de l'avenue des Trois-Lacs, notamment avec les arrêts de bus. Tout d'abord, je tiens à préciser que les plans qui sont visibles sur le préavis ont été élaborés pour l'examen préalable pour les services cantonaux. Ceux-ci ont émis des remarques qui vont conduire à des adaptations sur les plans avant l'enquête publique. Notamment, pour améliorer la question de la sécurité des piétons et des cyclistes, que la DGMR a jugé pour l'instant insuffisante dans le projet visible sur les plans.

Les interrogations soulevées par la commission du projet de la place publique ont été remontées à l'équipe de projet du franchissement de l'avenue des Trois-Lacs. Il ressort les éléments suivants : L'îlot au centre de la chaussée est franchissable. Il permet aux véhicules d'urgence de dépasser les bus à quai et de se réinsérer avant les carrefours de part et d'autre du projet. Le dépassement d'un véhicule ou d'une file de véhicules est une manœuvre standard en situation d'urgence.

Le déplacement de l'arrêt de bus sur un autre axe serait soit moins favorable aux services d'urgence avec des passages plus fréquents, soit plus contraint en matière de limites foncières et d'impact sur les aménagements privés avoisinants. Le temps d'arrêt d'un bus est de l'ordre de 30 secondes et il y aura entre 4 et 8 bus par heure à cet arrêt, rendant la chaussée largement plus disponible pour le trafic individuel motorisé qu'un carrefour à feux par exemple.

L'espace à disposition du PST sur les places publiques est limité, le projet tel que développé est actuellement en cours d'optimisation et une solution de compromis entre les différentes contraintes que rencontre un projet de cette nature. Les aménagements proposés aux nouveaux arrêts de bus sont de manière générale plus imposants que les arrêts existants, car ils doivent répondre à des enjeux d'accessibilité et de sécurité routière qui font défaut sur les aménagements existants et qui sont source de doléances régulières : les traversées non sécurisées, le manque d'abribus, la lisibilité de l'aménagement ou encore les infractions aux règles de la route.

Pour conclure, je tiens à préciser que le projet de franchissement de l'avenue des Trois-Lacs fera l'objet d'une enquête publique séparée et d'un préavis spécifique. Les discussions avec les acteurs concernés et avec une commission dédiée pourront se poursuivre dans ce cadre-là. Je vous

remercie pour votre attention.

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Beaucoup de choses ont été dites et je vais essayer de les aborder sous quatre chapitres. La question du moment : est-ce que c'est le bon moment de développer cet espace-là ? Est-ce que c'est une concurrence à des centralités ? La centralité du centre-ville, le coût de l'aménagement et puis finalement un projet jugé comme déconnecté ou pas adapté.

Alors pourquoi maintenant ? Votre Municipalité pense que c'est le bon moment et pour cela j'aimerais bien qu'on regarde une photo que j'ai transmise au Bureau du Conseil communal sur l'état du développement du parc dans le PST.



On est un peu finalement dans la deuxième partie du PST qui se développe, c'est-à-dire la tranche qui se développe côté plaine à partir de l'APA. Là vous verrez, il ne faut pas se fier à l'orthophoto ou à Google Maps parce qu'il ne fait pas état des nouvelles constructions et c'est ce qu'on a essayé de faire sur cette photo. Ainsi les petits carrés bleus, c'est des choses qui sont construites ou en train de se construire. Vous avez les trois petits carrés en bas, ceux qui sont le plus côté plaine, où là, vous avez CIFER, soit l'école professionnelle en construction, et puis l'UPSA qui est déjà ouverte et où il y a déjà beaucoup d'étudiants. Donc, deux structures qui accueillent déjà des étudiants ou qui vont accueillir bientôt pleinement des étudiants et qui auront besoin d'espace.

Et puis, il y a aussi CJTEK, Vitrocsa et Bardusch, également dans l'une de ces trois pièces bleues. Une extension d'entreprise, celle qui est en-dessus des petites trois pièces bleues. Et puis tout en haut, JPF-Ducret qui a étendu son activité avec une deuxième halle, deuxième partie d'activité. Et puis, sinon les deux blocs jaunes, si on peut encore revoir la photo, les deux blocs jaunes, c'est attendant de Incyte, l'un des fleurons de notre PST, il y en a plusieurs, mais celui-là, très certainement qui est à côté donc de la place du PST, qui prévoit d'agrandir son site et qui va devenir trois fois plus grand potentiellement que ce qu'il est maintenant, et qui va se décider potentiellement cette année pour des questions conjoncturelles et on espère que ça se fera à Yverdon, on espère vraiment, c'est crucial ce qui va se décider là.

Et ça, c'est sans parler des prospects que fait Y-Parc et que nous ne pouvons évidemment pas parler publiquement. Donc, nous sommes à un moment stratégique où le parc est maintenant véritablement développé sur la plaine, on est dans ce moment-là et ça va assez vite. Ce projet, il est aussi mûr, il est dans la planification de projets de nos équipes. Et puis, le retarder, c'est potentiellement perdre en efficacité au sein de l'enchaînement des projets d'une équipe, mais aussi au niveau des services. Et, vous le savez, du coup, aussi lié au FAPA, au projet de franchissement de l'APA. Et puis, je rappelle qu'il y a un centre de soins juste à côté et un hôtel, et cela fait vraiment mauvaise figure si ce terrain vague se poursuit encore deux ans par exemple.

Bref, plus stratégiquement, c'est le bon moment parce que c'est un signe à la fois pour le futur accueil de l'hôpital et pour le PST dans son ensemble, avec ce développement avec ses attentes

autour d'entreprises. Ça, c'était le premier chapitre.

Le deuxième chapitre, c'est la question de l'attractivité. Pourquoi investir ici au détriment du centre-ville potentiellement ? Votre Municipalité pense au contraire que ce secteur doit être aménagé tout comme d'autres secteurs. Ce projet, il est adapté au contexte. La Ville se doit de développer des aménagements adaptés à chaque partie de la Ville, à chaque quartier. Le plan directeur des espaces publics que vous avez validé a mis en place une stratégie et a révélé différentes typologies d'espaces publics. Il y a les polarités de quartiers et puis les espaces de proximité. Les polarités de quartier, c'est ces grands espaces qui ont un grand potentiel d'attractivité, c'est une centralité de quartier, comme le nom l'indique. Et, il y a donc la place du PST, il y a au même titre que des polarités de quartier le parc des Rives, le parc sportif des Isles ou le futur parc de la place d'Armes.

Bref, ce projet est adapté au secteur à sa typologie comme polarité. C'est un lieu fort. Mais on développe aussi ailleurs et l'un n'empêche pas l'autre. On développe des centralités de quartier au parc des Quatre-Marronniers, la place de la Villette, la rue des Moulins et des espaces de proximité comme les places de jeux, etc.

Et, concernant le centre-ville maintenant. Le centre-ville, il y a deux centralités qu'on va développer. Vous le savez, c'est la place d'Armes et c'est la rue de la Plaine. Or, nous savons toutes et tous que ces projets sont lancés ou alors attendent des avancements pour avoir un calendrier de réalisation. Je crois que tout le monde en conviendra, les choses avancent, mais il est difficile de faire mieux sur ces deux projets menés par deux différents services, mais personne n'a de baguette magique à ce stade, mais les choses avancent. Mais cela n'empêche pas de travailler sur des plus petits espaces du centre-ville, des espaces de proximité, comme je disais tout à l'heure. Ainsi, grâce au préavis du PDEP, vous avez déployé un modèle de finance qui nous permet de venir sur des petites interventions. Nous allons le faire l'année prochaine sur la place du 7 février et en 2028 aussi pour la gare.

Un autre exemple : cet automne, nous allons embellir le passage de la cour des casernes. Un autre exemple toujours : nous allons mettre à l'enquête dans un à deux mois la rénovation du parc de la rue Roger-de-Guimps. Et, nous allons aussi mettre à l'enquête la cour d'école du collège Pestalozzi. Et bien sûr, il y a le projet du MEI avec la rénovation de la rue de la Maison Rouge. Bref, ça avance au centre-ville, il y a des choses. Car on sait que la qualité des espaces publics des rues ont un impact sur son attractivité. C'était le chapitre centre-ville.

Maintenant, parlons du coût de l'aménagement. Pour la Municipalité, c'est un coût adapté, et je dirais même plus, comme disent les frères Dupondt, c'est un coût pas trop cher compte tenu du contexte. Comparable à d'autres espaces publics, alors même que ce secteur doit être entièrement équipé en énergie, en eau et en éclairage. Nous sommes plutôt économes en fait. C'est un espace où il faut planter aussi, car c'est un îlot de chaleur, révélé par le travail du MEI sur la carte des îlots de chaleur. Ainsi, dans ce secteur, il y a entre 6 et 7 degrés de plus qu'ailleurs. Nous devons planter. Rien de sert de mettre que du gazon et des bancs ici parce que les gens n'y resteront pas, il fera très chaud. Nous devons mettre des arbres. J'aimerais rappeler que nous serons certainement moins des CHF 1'800'000.- que nous vous demandons ici, car à ce jour, il y a une très haute probabilité, très haute, nous avons reçu des signaux très positifs, que nous aurons l'aide cantonale de CHF 630'000.-. Cela tourne donc plutôt autour de CHF 1'200'000.-. Ne dites pas 2 millions, c'est CHF 1'200'000.- pour faire une place qui est 1,5 fois plus grande que la place Pestalozzi. Et, rappelons aussi que ces aides sont pour des sites stratégiques cantonaux. Donc, le Canton nous dit que c'est un site stratégique, c'est important qu'il y ait un bel accueil pour les entreprises du site. Parce que nous savons que c'est un site économique d'importance cantonale.

Sur la question d'un projet déconnecté ou pas adapté : j'ai vraiment de la peine, parce qu'on a vraiment fait une étude. Si le mot M. Ruben RAMCHURN vous fait de l'urticaire, si c'est une étude sociologique tant mal vous prend. Mais, c'est véritablement une étude qui a documenté les usages, démontre la nécessité d'aménager cet espace-là avec ces attentes-là. Ça répond aux besoins qui ont été documentés véritablement. Et, nous avons aussi consulté les entreprises. Nous avons fait une présentation publique où toutes nous disaient véritablement leur attente et leur joie de voir ce projet. Ça c'est factuel, j'ai envie de dire.

Concernant les aménagements, ils sont plutôt standards, en fait. Avec, disons-le franchement, beaucoup de bancs et de lieux de repos. Alors oui, c'est marqué salon, x ou y, etc. Mais au final, ce sont beaucoup des bancs et des aménagements dits conceptuels pour des bancs ou des assises allongées. Alors bonne chance à celui qui va prendre mon relais après pour faire autre chose. Enfin, je ne vois pas ce qu'on va y faire. Si pour vous des bancs et des assises sont conceptuels, aussi les remarques qui ont été formulées ce soir.

Et, du point de vue de la durabilité, la durabilité est assez forte même pour ce site-là, puisque nous végétalisons, ça a été dit, mais nous réutilisons la terre. Bref, il y a moins de mouvement de terre. C'est même un aspect assez fort de ce projet-là.

Bref, Mesdames et Messieurs, revenons sur l'essence même de ce projet-là. J'aimerais ici vous rappeler en forme de conclusion qu'on développe ailleurs, dans la Ville et ses quartiers, nous savons qu'il y a une forme d'égalité spatiale sur laquelle nous devons faire très attention. Et le centre-ville n'est d'ailleurs clairement pas oublié, loin de là. Autre point de conclusion : ce développement d'espaces publics n'empêche pas d'autres développements dans les quartiers, dans la Ville. Troisième point : c'est le bon moment. C'est le bon moment parce que la deuxième partie du parc est déjà bien développée et il y a une attente. C'est le bon moment pour des raisons stratégiques, des signaux positifs, tant pour l'hôpital que pour l'entreprise Incyte. Quatrième point, c'est le coût. Ce coût est mesuré, véritablement. Vous l'avez vu dans les chiffres que nous avons vus dans le préavis, c'est documenté, c'est factuel. D'autant plus que vu le contexte et l'inexistence de ces équipements, ce n'est pas cher, en plus des subventions cantonales. Et, ce projet finalement répond aux besoins du site, et nous l'avons étudié, nous l'avons documenté. Je ne saurai pas quoi dire à celui qui va prendre ce dossier-là si vous le refusez. Ça me paraît un peu compliqué.

Bref, ça a été dit, notre parc scientifique et technologique est une pièce maîtresse d'Yverdon. Nous autres Yverdonnois et Yverdonnoises, nous n'y allons pas souvent. Mais véritablement, il y a une attente des employés et des gens qui y séjournent pour un moment ou plus de développer ce site-là correctement. Voilà. Merci de votre attention.

#### **M. le Président Laurent VUITHIER :**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

#### **Vote**

Le PR26.02PR est accepté par 43 oui, 31 non et 10 abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

#### **Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à aménager une place publique au Parc scientifique et technologique (PST), telle que décrite dans le présent préavis.

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- lui est accordé à cet effet.

**Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 74080.26 « Aménagement d'une place publique au PST » et amortie en 10 ans.

#### **15. INTERPELLATIONS, SIMPLES QUESTIONS ET VŒUX**

**Une question de M. le Conseiller Kassim PALANY (Un véritable nœud de la circulation)**

## 15.1

Depuis des années, l'intersection située au milieu de la route entre la direction de la route Montagny-Chamblon et la route d'Orbe est devenue un véritable nœud de la circulation pour les habitants de la région.



Il est vrai qu'il s'agit d'une connexion routière très importante, fortement sollicitée par un trafic dense. Ces deux dernières années, cette route fait partie de mon trajet quotidien et j'ai pu constater chaque matin les difficultés qu'elle engendre. Durant toute la période d'ouverture des écoles, cette situation pose de nombreux problèmes, tant pour les automobilistes que pour les parents accompagnant leurs enfants. Elle représente également un danger pour les enfants qui se rendent seuls à l'école.

À plusieurs reprises, j'ai observé des embouteillages ainsi que des situations à risque entre les véhicules, augmentant le danger d'accident, en particulier pour les plus jeunes. En effet, il s'agit d'une connexion unique et complexe où la circulation est difficile, notamment pour les véhicules qui attendent de traverser le pont.

Mes questions sont les suivantes :

1. Avez-vous déjà prévu un projet de modification ou envisagé une solution qui permettrait de réduire les risques d'accidents entre les automobilistes et les élèves ?
2. Avez-vous étudié l'opportunité d'un système de feux de circulation de part et d'autre du pont, afin de mieux organiser la priorité de passage afin de garantir une sécurité maximum ?

Je vous remercie pour votre réponse.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

L'ensemble du carrefour reliant l'avenue Kiener, les rues d'Orbe, de Chamblon et de Montagny est un point de notre réseau routier que nous connaissons bien et nous partageons les préoccupations exprimées quant à sa configuration actuelle. En tant que Municipalité, notre priorité est claire : assurer la sécurité de toutes et tous tout en garantissant une fluidité qui ne pénalise pas la qualité de vie des quartiers, surtout celui du quartier de Montagny.

Nous devons être honnêtes sur la nature de ce carrefour. Sa géométrie est héritée d'une époque où les flux n'étaient pas autant importants. L'espace entre les bâtiments existants est extrêmement restreint. C'est ce manque de gabarit qui nous empêche aujourd'hui de mettre en place des mesures dites légères ou faciles.

La proposition des feux est intéressante et nous l'avons déjà en partie testée, mais en l'état actuel, sans une réduction drastique du trafic de transit, des feux provoqueraient un engorgement total sur la rue d'Orbe, bloquant les riverains et les transports publics, sans pour autant sécuriser davantage les traversées. Poser des feux aujourd'hui sans pouvoir créer des voies de présélection, c'est prendre le risque de paralyser toute la zone, voire le quartier.

Il est important de souligner que, malgré son aspect peu rassurant, ce carrefour n'est pas un point noir sécuritaire au sens statistique. Aucun accident avec dommages corporels n'y a été déploré depuis 2019. C'est une information essentielle qui nous permet de prioriser nos investissements là

où les vies humaines sont le plus en danger en Ville et il y a d'autres endroits plus graves.

Nous n'oublions pas non plus l'histoire de ce lieu. En 2010, une fermeture du pont avait été tentée pour apaiser le secteur. La Municipalité avait alors fait preuve d'audace, mais s'est heurtée à un recours qui a conduit à sa réouverture en 2012. Cela nous montre qu'une solution pérenne ne peut pas être un simple aménagement.

Si nous ne lançons pas de travaux immédiats, ce n'est pas par manque de volonté, mais par responsabilité budgétaire et technique. Ce carrefour est un nœud complexe. Toute modification de manière isolée aujourd'hui risquerait d'être inutile, voire contre-productive, par rapport à la réorganisation des flux que nous prévoyons à l'échelle de l'agglomération. Nous travaillons sur une étude d'ensemble, déjà intégrée dans nos réflexions via le PA5, car seule une vision globale permettra de réduire réellement la pression automobile sur la rue de Montagny.

En résumé, nous ne pouvons pas envisager une petite mesure qui coûterait cher sans régler le problème de fond. Nous visons un réaménagement qualitatif et complet qui redonnera de l'air aux piétons, aux cyclistes et aux automobilistes, dès que les conditions de circulation globales dans ce secteur auront été clarifiées et stabilisées. Je vous remercie pour votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.2

**Une question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Point de situation de l'étude pour un parc pour chiens à Yverdon-les-Bains)**

Je me permets de poser une question à la Municipalité concernant une demande de projet d'étude et de faisabilité qui a été déposée le 4 février 2025 sur la création d'un parc de qualité pour nos animaux de compagnie, en particulier les chiens. Si le projet était accompagné d'une proposition d'un cahier des charges, d'un agrandissement du lieu actuel ainsi que de vœux, j'aimerais savoir où en est l'étude. Merci.

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Je n'étais pas très sûre en lisant votre question de savoir si vous vouliez avoir des informations quant au traitement du postulat d'un de vos collègues du Conseil communal. Sur la vision, on va dire ça comme ça, le Service de l'urbanisme vient de se mettre sur ce dossier-là. Nous sommes en train d'évaluer la faisabilité, les sites et les potentiels. Ça va être discuté ensuite au service. Ce n'est pas encore assez mûr pour vous le présenter et de répondre à votre postulat à ce stade-là, comme vous pouvez l'imaginer. Et puis sur d'autres projets ou d'extension sur d'autres projets, les services attendent d'avoir une vision globale pour revenir avec des aménagements spécifiques ou agrandir ou définir des nouveaux lieux. Donc, il y a une attente d'abord de savoir, d'avoir la vision, le plan, pour après venir sur des projets plus concrets et pour les tendre. Donc, voilà un petit peu où on se situe. J'espère que ça répond à votre question.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.3

**Une question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Impact de la BIO diversité = danger pour les chiens ainsi qu'une détérioration de l'image visuelle de la ville)**

Sujet de mes questions : impact de la culture biodiversité dans notre cité et sur nos animaux. Quand bien même la volonté de la Ville est de s'engager dans l'écoculture et de développer des zones de biodiversité, je me dois de vous demander si les services concernés par l'entretien de ces zones sont conscients de l'impact des conséquences de cette politique quelque peu négative sur notre image visuelle et même dangereuse pour nos animaux de compagnie.

En effet, cette mesure n'est pas des plus agréables visuellement pour les citoyens et visiteurs de

notre Ville.



Il y a des goûts et des couleurs. L'image que nous vous présentons voir que nous cultivons n'est pas des plus flatteuse. Si, du point de vue visuel l'impact est regrettable, ma remarque est aussi pour cibler, voire informer le service concerné, des conséquences dangereuses pour nos animaux de compagnie.

En effet, cette culture en jachère est composée de cette plante du nom d'épillet.



Cette plante dissémine allègrement des épis qui se plantent dans les pattes, dans les naseaux, sur le corps et particulièrement dans les oreilles des animaux. Cela nuit à la santé de nos chiens, qui s'en trouvent blessés et parfois sédatés afin de retirer cet épillet de leur corps. L'épi en photo était retiré du fond de l'oreille de mon chien.

Cette situation a augmenté la fréquentation chez les vétérinaires ainsi que les salons de toilettage, afin de retirer et soulager les maux dus à cet épillet. Cette augmentation est directement liée à l'entretien et la coupe de ces plantes sur les bordures de route.

Questions :

1. Est-ce que les services concernés par l'entretien des bordures de route et des zones de détente sont au courant de cet aspect négatif de la biodiversité et de l'écoculture ?
2. Ne serait-il pas plus utile de concentrer ces démarches de biodiversité sur les sites à faible trafic ou faible passage, aux lieux et places des bordures routières à fort passage ?
3. Que compte faire la Municipalité pour l'avenir de la santé de nos animaux ?

Merci pour votre réponse.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

M. le Conseiller communal PIDOUX, nous avons pris connaissance avec attention de la doléance concernant l'impact de notre politique de biodiversité sur l'esthétique urbaine et la santé des animaux de compagnie.

La Municipalité souhaite apporter les précisions suivantes. Il est d'abord essentiel de rappeler

pourquoi nous agissons. En Suisse, la situation de la nature est critique et les chiffres de l'OFS et de l'OFEV sont sans appel. Près de la moitié des milieux naturels sont aujourd'hui menacés. Plus inquiétant encore, 35 % des espèces de notre pays figurent sur la liste rouge, elles sont en danger de disparition. Face à cet effondrement, la Ville ne peut être un désert de béton ou de gazon stérile. Nos plates-bandes et nos prairies de fauche ne sont pas des zones négligées, mais des réservoirs de vie indispensables.

La Ville pratique la gestion différenciée depuis plusieurs années pour répondre à ce défi. Notre stratégie consiste à adapter l'entretien selon l'usage des lieux. Si certaines zones sont délaissées à l'état sauvage pour favoriser la flore locale, la Ville propose parallèlement d'autres promenades tondues régulièrement au sein de l'espace urbain pour les usagères et usagers privilégiant un cadre plus net. C'est une politique du vivre-ensemble entre les besoins humains et le respect du vivant. Il est important de souligner que ces plates-bandes de biodiversité sont appréciées par une autre partie de la population, qui salue en général le retour de la nature en ville.

Concernant la question des épillets, il convient de souligner deux points importants. Le paradoxe de la fertilisation : la prolifération de ces graminées est paradoxalement accélérée par les excréments de chiens qui enrichissent les sols en azote. Cette fertilisation accidentelle transforme la structure de nos plates-bandes et favorise précisément les espèces dont les propriétaires de chiens se plaignent aujourd'hui.

La responsabilité des propriétaires : si la Ville entretient scrupuleusement les axes de passage, il relève de la responsabilité des promeneurs de ne pas laisser leurs animaux s'aventurer dans les herbes hautes, pour la sécurité des animaux et pour ne pas piétiner ces micro-écosystèmes qui sont très fragiles. Le maintien des chiens en laisse à proximité des zones de biodiversité est vivement conseillé. La biodiversité n'est pas une option esthétique, c'est une infrastructure vitale. Selon l'OFEV la qualité de la biodiversité en zone urbaine est l'un des rares leviers dont nous disposons pour atténuer les îlots de chaleur et préserver nos pollinisateurs. La Ville continuera donc de promouvoir cette nature en ville, tout en garantissant bien sûr des lieux de passage sécurisés et entretenus.

Nous comptons sur la collaboration de chacune et chacun des citoyennes et citoyens, chaque propriétaire d'animaux, pour que cette cohabitation soit la mieux réussie. Je vous remercie pour votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.4

**Une question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Est-ce légal que des membres de ce conseil, étant proches des candidats, puissent faire le dépouillement ?)**

Les élections sont terminées, mais il y a une question que je me pose depuis. J'ai entendu dire, et par la suite j'ai eu la confirmation, que des membres de ce Conseil ont été faire le dépouillement. Ma question est la suivante : Est-il légal que des membres de ce Conseil, étant proches des candidats, puissent faire le dépouillement ? Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Merci M. le Conseiller pour votre question. En tant que Président du Bureau électoral, je vais faire la réponse. La réponse en un mot, c'est oui, mais je vais la développer un petit peu quand même.

Tous les membres de ce Conseil ont été invités à nous soutenir pour ce dépouillement. J'ai même fait un rappel, sauf erreur, au deuxième Conseil du mois de décembre. Nous étions 167 personnes qui ont travaillé tout le dimanche 8 mars pour le dépouillement et sur ces 167, 123 ont travaillé exclusivement sur le Conseil communal et son dépouillement, avec uniquement malheureusement seulement 16 Conseillers communaux.

Je profite d'ailleurs de remercier toutes les personnes qui ont participé à ce dépouillement, qu'elles

soient Conseillères ou Conseillers communaux ou tous les employés de la Commune qui ont également beaucoup aidé et les scrutateurs auxquels nous faisons appel à tous les scrutins.

Dans l'organisation d'un tel dépouillement, nous nous sommes forcés et appliqués à ce que toutes les forces politiques en présence soient systématiquement représentées avec une égalité entre ces forces politiques, notamment quand vous devez valider des bulletins lors des contrôles du scannage qui ne sont pas très clairs, pour être sûr qu'on ne puisse pas choisir les votes pour un camp partisan ou l'autre.

Par ailleurs, la cheffe de salle qui gérait la salle du Conseil communal n'était pas candidate au Conseil communal et la cheffe de salle qui gérait la salle pour le dépouillement de la Municipalité, des votations fédérales et du Conseil d'État n'était pas non plus candidate à ces trois scrutins.

J'espère que j'ai répondu à votre question.

**M. le Conseiller Mergim DIBRANI :**

Je vous remercie pour votre réponse, mais je trouve qu'on devrait changer, parce qu'on frôle un peu l'illégalité. Je vous remercie.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Alors rassurez-vous, on s'était même renseigné auprès de la DGAIC avant le scrutin pour être sûr que nous étions dans la légalité et nous sommes dans la légalité. Il n'y a aucun souci à vous faire. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

La discussion est toujours ouverte au point 15 de notre ordre du jour.

**M. le Conseiller Bladimir MENESES :**

Un simple vœu pour cette Municipalité, mais aussi pour la prochaine. Vous allez peut-être me dire que la politique internationale est un peu trop éloignée des murs de ce château pour que l'on prenne la peine d'en discuter.

En réalité, la politique est une, car les valeurs qui la constituent sont les mêmes dans chaque coin du monde qui est notre maison. Une guerre de plus en plus violente contre le peuple du Sud est en cours. Plusieurs pays, sur plusieurs continents sont attaqués par le gouvernement des États-Unis, en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

À titre d'exemple, je mentionne Cuba et la situation de crise que vit actuellement les Caraïbes. Cuba, le même pays qui a envoyé 2'000 médecins partout dans le monde, aussi en Europe, pour lutter contre la Covid-19, est aujourd'hui victime d'un blocus naval qui asphyxie 11 millions de personnes. Ce peuple ne peut pas accéder au pétrole qui génère une grande partie de l'énergie consommée sur l'île. Les victimes sont nombreuses, notamment dans les hôpitaux, où des enfants en couveuse, des personnes âgées, des jeunes enfants sont en danger de mort, et toute une population affamée. Être témoin de cela et rester silencieux pourrait être synonyme de complicité face à ces actes inhumains.

Mon vœu serait que vous, les membres de cette Municipalité et de la prochaine, comme je le disais au début de mon intervention, interpelliez la direction nationale de vos partis, par exemple sous la coupole fédérale, afin que la Suisse ne puisse à nouveau être taxée de complice d'actes contre la vie, d'actes contre l'humanité. La solidarité, comme l'amour, doit s'organiser et avoir les moyens de ses ambitions. Merci.

**M. le Conseiller Ervin SHEU :**

Je fais cette intervention dans le cadre des transports publics, ou plutôt au niveau de la gabegie qui a existé entre 17h et 18h30 aujourd'hui, encore une fois, sur la ligne 604 précisément. 17h10, 18h15, c'est le temps qu'il a fallu à une grand-mère de 76 ans, à une petite fille de 8 ans et à son papa, revenant des commissions, chargés, pour faire depuis Bel-Air jusqu'au pont de Lidl.

Je pose un peu le cadre, parce que ce n'est pas la première fois qu'un chauffeur trace tout droit au lieu de prendre le virage du château ou que notre chauffeur fasse directement depuis Maison Blanche à la gare sans passer par Plaisance. Il y a eu des échanges avec Travys, ils se sont excusés, ils ont pris acte, ils ont constaté, mais la situation continue de la même. Quand c'est juste un nouveau chauffeur qui ne connaît pas le chemin, ou que c'est un chauffeur qui est un petit peu perdu et qui n'a pas remarqué le virage, ce n'est pas grave, ça peut arriver. Quand c'est un chauffeur qui est malade et qui n'a pas de remplaçant, ça peut arriver, mais ça arrive quand même assez souvent.

Donc, dans le cadre du contrat de prestation que la Ville a avec Travys, j'aimerais bien que la Municipalité intervienne auprès de la direction à ce que ce contrat-là soit pris un petit peu plus au sérieux, que les gens ne se sentent pas complètement délaissés. Devant le pont, comme c'était le cas aujourd'hui à 18h10, le chauffeur a tout simplement demandé à tout le bus de descendre, parce que son chef ou sa direction lui avait donné cet ordre-là. Je rappelle qu'à 17h15, il y avait quatre 604 qui ont défilé l'un après l'autre à Bel-Air et on ne savait pas lequel prendre, parce qu'il y en avait un qui n'était pas encore en service, l'autre qui était en retard et le troisième qui ne savait pas trop quoi.

Pourquoi je fais cette intervention ? Jusque-là, ça allait. On a pris la patience, on a attendu. À 17h25, annonce : les bus sont supprimés, il faut attendre celui d'après, à 17h45. Ça va. Patience, pas de problème. On prend le bus, il va jusqu'à chez Lidl, et au lieu de remonter Maison Blanche, il prend directement direction la gare, il s'arrête devant le pont et il demande à tout le monde de descendre. On lui demande pourquoi il n'est pas monté à Maison Blanche : ordre de la direction. D'accord, ok. On descend avec les commissions, tout le monde, avec canne ou sans canne, poussette ou pas poussette. On traverse le pont et juste quand on arrive de l'autre côté du pont, on voit l'autre bus qui arrive depuis la Maison Blanche, tout vide. Et là, vraiment, vraiment, on s'est sentis comme du bétail. Aucun respect, ni pour le contrat, ni pour les citoyens et les bénéficiaires.

C'est pour ça que j'aimerais bien que la Municipalité intervienne et que de telles situations n'arrivent plus. C'est une mauvaise gestion, une mauvaise communication. Qu'il y ait des bouchons, on veut bien. Qu'il y ait des nouveaux chauffeurs, qu'il y ait des erreurs humaines, on veut bien. Mais là, ça dépasse un petit peu tout ce cadre-là. Et ça se répète. Ce n'est pas une première fois, ce n'est pas une deuxième fois, ce n'est pas une troisième fois. Et ça devient inacceptable. Merci pour votre attention.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

M. le Conseiller Ervin SHEU, nous allons nous renseigner auprès de l'entreprise Travys, parce qu'évidemment l'exploitation et aussi le comportement des conducteurs ou conductrices est de la compétence et de la responsabilité de l'entreprise. Je ne suis pas du tout au courant de ce désagrément, ni mes autres collègues de la Municipalité. Donc nous reviendrons au prochain Conseil avec plus d'informations. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Ervin SHEU :**

Merci Mme la Municipale. C'était exactement pour cela mon intervention, aussi pour vous mettre au courant et pour avoir également une réponse directe de Travys. Merci encore.

**M. le Président Laurent VUITHIER :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 30 avril 2026 à 20h00.

Il est 22h53, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Laurent VUITHIER

Laure FAVRE

Président

Secrétaire adjointe